

UNE ÉQUITÉ HISTORIQUE À RÉTABLIR POUR MIEUX SOUTENIR LES PARENTS ET ASSURER LE PLEIN DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS DU QUÉBEC

Mémoire présenté au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

dans le cadre des consultations portant sur l'élaboration du plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire

6 décembre 2019

Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF)

Depuis 1961, la FQOCF représente, soutient et vise à accroître le rayonnement et le développement professionnel de plus de 240 organismes membres, en plus de promouvoir leur savoir-faire unique en matière d'accompagnement des parents et des enfants.

Forte de son leadership rassembleur, la FQOCF agit à l'échelle nationale à titre d'expert-conseil sur les enjeux liés aux familles et aux parents, auprès des décideurs et des influenceurs.

Les organismes communautaires Famille (OCF)

Les OCF sont des piliers des communautés québécoises. Véritables guichets uniques et humains où les parents peuvent accéder à un continuum de services, de ressources et d'activités essentiels à leur épanouissement et au plein développement de leurs enfants, les OCF sont actifs dans les 17 régions administratives du Québec. Ils offrent des services destinés à tous les types de familles et à toutes les étapes de vie des familles¹.

Plus de 280 OCF locaux sont reconnus, dont 228 sont membres de la FQOCF (80 %). Environ 70 % des OCF ont entre 4 et 9 employés qualifiés, appuyés par des bénévoles engagés². Les OCF sont les partenaires des parents. Ils accompagnent les pères et les mères pour enrichir leur expérience parentale en faveur du développement du plein potentiel de leur enfant.

Les OCF sont impliqués dans la communauté et participent activement au continuum de services. Leur implication contribue à éviter que des parents et/ou des enfants « passent dans les mailles du système ». Les OCF travaillent en étroite collaboration et de manière complémentaire avec un grand nombre de partenaires externes des secteurs publics et privés (écoles et commissions scolaires, CLSC, CISSS et GMF, organismes communautaires, CPE et services de garde, municipalités, etc.).³

Les OCF sont d'abord et avant tout des milieux de vie dynamiques où les familles peuvent trouver entraide, soutien, valorisation, engagement et développement.

Notre vision : Que les parents de toutes les municipalités du Québec puissent trouver du soutien et un accompagnement humain et personnalisé dans les OCF et ce, pour toutes les étapes de leur vie familiale.

Notre objectif : Favoriser l'enrichissement des expériences et des habilités parentales ainsi que le plein développement des enfants en offrant aux parents de toutes les municipalités du Québec un accompagnement et un soutien dans toutes les étapes de leur vie familiale.

Principales personnes cibles : Les parents d'enfant ayant entre -9 mois (grossesse) à 18 ans, résidant au Québec et souhaitant pouvoir bénéficier des services et des ressources en OCF

¹ Consulter le projet d'offre de services et de ressources des OCF à l'Annexe 1 du présent mémoire.

² Le personnel des OCF est composé d'une grande diversité de professionnels et d'employés: éducateurs spécialisés, techniciens en travail social, en intervention sociale, en animation communautaire, en petite enfance, en loisirs, diplômés en psychologie ou en enseignement, etc. FQOCF (2018). *Que font les organismes communautaires Famille (OCF) et avec qui?* Sondage effectué à l'automne 2017 par la FQOCF auprès de ses 240 membres. 215 OCF ont répondus (90 %), ce qui représente 76,8 % de tous les OCF reconnus au Québec.

³ Idem.

TABLE DES MATIÈRES

SOI	MMAIRE EXÉCUTIF4
INT	RODUCTION
Thè	eme 1 : La consolidation et le développement de l'action communautaire autonome
1.	SOUTENIR LES PARENTS DU QUÉBEC : LE RÔLE DES OCF
2.	INIQUITÉ HISTORIQUE DU FINANCEMENT À LA MISSION DES OCF
3.	LA FAIBLESSE DU SOUTIEN FINANCIER - REGROUPEMENTS RÉGIONAUX ET NATIONAUX 14
4.	DES PRATIQUES ADMINISTRATIVES FAVORISANT LA CONSOLIDATION DU SECTEUR 21
5.	THÈME 1 : LES DEMANDES DE LA FQOCF ET DE SES MEMBRES21
Thè	eme 2 : La cohérence de l'intervention gouvernementale
1.	APPLICATION DE LA POLITIQUE DE 200125
2.	THÈME 2 : LES DEMANDES DE LA FQOCF ET DE SES MEMBRES28
Thè	eme 3 : La valorisation et la promotion de l'action communautaire autonome
1.	THÈME 3 : LES DEMANDES DE LA FQOCF ET DE SES MEMBRES
COI	NCLUSION: Investir auprès des OCF afin de soutenir les parents et les enfants
INA	NEXE 1 – Projet d'offre de services et de ressources des OCF
ANI	NEXE 2 - Rappel des principes fondamentaux de la Politique de 200135
ANI	NEXE 3 – Financement à la mission des OCF et des regroupements nationaux du secteur 36
ANI	NEXE 4 – Financement des regroupements régionaux
	NEXE 5 - Méthodologie - seuil plancher de 200 000 \$ pour la mission des OCF locaux
	NEXE 6 - Évolution du soutien financier des OCF 2004-201842
ANI	NEXE 7 – Lettre des regroupements nationaux du secteur Famille43

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Plus de 280 organismes communautaires Famille reconnus

Enracinés dans leurs communautés et présents dans l'ensemble des régions du Québec, les services et les ressources des organismes communautaires Famille (OCF) s'adaptent et répondent aux besoins des parents et des enfants. Leur personnel qualifié facilite l'accès des familles à l'ensemble du continuum de services publics et privés. Leurs impacts auprès des mères, des pères et des enfants ainsi que leurs expertises sont documentés et scientifiquement démontrés.

Depuis le début des années 2000, les OCF réclament un financement prépondérant à leur mission globale qui soit stable, adéquat et récurrent, réparti de manière équitable à travers l'ensemble du secteur Famille, selon des critères précis et à des niveaux comparables au financement des organismes semblables d'autres secteurs. En effet, le financement gouvernemental des OCF et des regroupements d'OCF n'est pas suffisant, au point où la **mission et les services** offerts par le mouvement Famille **sont à risque**.

Une équité à rétablir pour les OCF locaux : Le financement annuel moyen à la mission des OCF locaux n'est que de 66 662\$ en 2019. Ces dernières années, plusieurs OCF ont dû procéder à des coupures de services et pourraient se voir obliger de réduire encore davantage leurs offres à défaut de nouveaux investissements.

Une équité à établir pour les regroupements régionaux et nationaux : Les regroupements régionaux et nationaux d'OCF sont également non reconnus financièrement ou sous-financés, ce qui a un impact sur la capacité du secteur de se consolider et d'harmoniser ses pratiques afin de répondre aux enjeux régionaux et nationaux que vivent les familles québécoises.

Les multiples rôles qu'exercent la FQOCF nécessitent un financement en cohérence avec les actions qu'elle peut déployer auprès de ses membres et des parents du Québec. Le gouvernement peut offrir à la FQOCF les moyens de valoriser et promouvoir les expertises du milieu, tout en réduisant les iniquités avec les autres regroupements nationaux ayant différents axes de mission semblables et représentant un nombre tout aussi élevé de membres.

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, la FQOCF et ses membres formulent 16 revendications visant à rétablir l'équité, assurer la pérennité des services des OCF et mieux répondre aux besoins des familles.

- 1) La FQOCF demande que le gouvernement procède à la bonification de l'enveloppe destinée à la mission globale des OCF afin que soit instauré un seuil plancher de 200 000 \$ par OCF local reconnu par le MFA.
- 2) Les membres de la FQOCF demandent également que le MFA respecte les principes d'action communautaire autonome. Cela signifie notamment que les montants octroyés aux OCF soient destinés à leur mission globale de manière prépondérante, tel que l'exige la Politique de 2001.
- 3) La FQOCF demande que le MFA reconnaisse le rôle important des regroupements régionaux Famille dans toutes les régions du Québec et, à terme, les soutienne financièrement.

- 4) Les membres de la FQOCF demandent au MFA de prévoir des crédits additionnels pour **indexer annuellement** les enveloppes budgétaires destinées à l'action communautaire auprès des familles, soit une indexation annuelle d'approximativement 2 % du PSFF.
- 5) La FQOCF soutient les recommandations du RQ-ACA quant au **financement de nouveaux OCF**, notamment que les ministères et organismes gouvernementaux :
 - déterminent, en collaboration avec les interlocuteurs communautaires, la proportion du montant à investir dans la consolidation et le développement des organismes déjà financés et celle à investir dans le développement de nouveaux organismes ainsi que les critères et les mécanismes d'admission et de financement de nouveaux organismes et la distribution de nouveaux investissements;
 - accréditent des organismes en continu dans tous les programmes de financement à la mission globale et que la liste de ces organismes soit disponible.
- 6) La FQOCF demande au MFA l'augmentation de son financement à la mission pour atteindre 750 000 \$.
- 7) Quant aux modalités administratives des programmes de financement du MFA, la FQOCF recommande que le ministère assure des versements à dates fixes, établisse des ententes d'une durée minimum de 3 ans, pour tenir compte de la réalité et des besoins des organismes, permette un délai aux OCF d'un mois minimum pour répondre aux appels de projets des ministères, basée sur une démarche de reddition de compte qui soit simple et facilitante pour les deux partis.
 - La FQOCF demande enfin que la **révision actuelle** des programmes de financement du MFA **inclut celle du Cadre de reconnaissance** afin d'y inscrire des **seuils planchers** et d'y intégrer de nouveaux **critères objectifs** d'appréciation des demandes de financement, tels que la taille, l'achalandage, les activités, la clientèle et le territoire, déterminés en collaboration avec ses interlocuteurs communautaires.
- 8) Dans une autre forme de soutien aux organismes, la FQOCF recommande que le gouvernement instaure un programme pour soutenir l'acquisition, l'entretien et la rénovation d'immeubles à vocation communautaire et mette en place un volet de financement pour les besoins en infrastructure des OCF, par exemple, pour adapter leurs locaux afin de les rendre accessibles.
- 9) La FQOCF recommande que le gouvernement réaffirme son engagement envers les orientations et les principes et **rende prescriptive** la Politique de 2001 afin qu'elle soit appliquée dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux.
- 10) La FQOCF demande au gouvernement de cesser de confier à des OSBL, des organisations parapubliques ou privées, des missions déjà couvertes par les organismes d'ACA et qu'il renforce plutôt ces organismes.
- 11) La FQOCF demande que soit reconnu plus activement et concrètement dans les ministères et organismes gouvernementaux le respect de l'autonomie des organismes d'action communautaire autonome.

- 12) Dans un objectif d'harmonisation des pratiques administratives et de cohérence gouvernementale, la FQOCF recommande de réviser le Cadre de référence et d'arrimer les programmes des ministères en conséquence et cohérence. Particulièrement dans le contexte de révision actuelle du Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles (PSFF)⁴ et du Cadre de reconnaissance des organismes communautaires Famille⁵ par le MFA afin d'intégrer :
 - les principes de la Politique de 2001 et de son Cadre de référence que sont la recherche d'équité, le soutien à la consolidation, un seuil plancher, une participation significative, etc.
 - les critères que sont la taille, l'achalandage, les activités et la clientèle des OCF ou encore le nombre de membres pour les regroupements afin d'établir des critères objectifs de répartition des montants octroyés;
 - la reconnaissance et le financement des regroupements régionaux;
 - l'harmonisation entre les ministères et la révision à 200 000\$ par programme de financement pour les paliers déterminant la production des missions d'examen ou audits financiers.
- 13) La FQOCF et trois autres organismes nationaux du secteur Famille⁶ demandent la mise sur pied d'une instance de consultation concertée avec le MFA afin de discuter des réalités des organismes nationaux Famille et des besoins financiers permettant un réel partenariat avec le ministère.
- 14) En appui aux recommandations du RQ-ACA, la FQOCF demande que l'Assemblée nationale et les différents paliers de gouvernement fassent appel aux expertises des organismes communautaires et des regroupements en invitant les organismes qui se sentent interpelés par les travaux entourant l'élaboration des lois et des politiques publiques (commissions parlementaires, consultations ministérielles sur les stratégies gouvernementales, consultations publiques sur les projets de loi, comités de travail, etc.) et que soit considéré d'offrir un per diem pour reconnaître la participation.
- 15) Face aux nombreux préjugés persistants, la FQOCF propose également que le gouvernement sensibilise les ministères et organismes gouvernementaux, les municipalités ainsi que le milieu philanthropique à l'importance de solliciter l'expertise du mouvement communautaire afin que ceux-ci considèrent les organismes comme des partenaires à part entière (participation aux orientations, mise en œuvre et évaluation des programmes et initiatives, etc.).
- **16)** Afin que les rôles des regroupements soient mieux reconnus, la FQOCF demande que la définition du rôle d'un regroupement, tel que défini par ceux-ci, soit incluse dans le Cadre de référence.

Consum

⁴ Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles, Ministère de la Famille et des Aînés, 2005, en ligne: https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Programme_OCF.pdf.

⁵ Cadre de reconnaissance des organismes communautaires Famille (OCF), Ministère de la Famille et des Aînés, 2004, en ligne : https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Cadre de reconnaissance OCF.pdf.

⁶ Consulter à ce sujet la lettre conjointe présentée à l'Annexe 7 du présent mémoire.

INTRODUCTION

La Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire de 2001 a grandement orienté la mission, le financement et les services de prévention offerts aux familles québécoises par les organismes communautaires Famille (OCF) et leurs regroupements dans les décennies qui ont suivi son entrée en vigueur.

En 2007, le secteur Famille faisait l'objet d'un rapport spécifique de l'évaluation de la mise en œuvre de la Politique, illustrant les écueils et enjeux du transfert des organismes vers le nouveau ministère de la Famille (MFA).⁷

Depuis ce transfert, les membres de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) réclament un important réinvestissement leur permettant de remplir leur rôle de soutien et d'accompagnement ainsi que de consolider leur offre de services aux mères, aux pères et aux enfants du Québec.

Ils demandent que ce financement prépondérant en appui à leur mission globale soit stable, adéquat et récurrent, réparti de manière équitable à travers l'ensemble du secteur Famille, selon des critères précis et à des niveaux comparables au financement des organismes semblables d'autres secteurs, tel que le prescrit la Politique de 2001⁸.

La présente consultation sur l'élaboration du plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) permet à la FQOCF d'envisager des changements prometteurs visant le rétablissement d'une équité financière et l'essor des organismes du secteur Famille, afin de mieux soutenir les parents et d'assurer ainsi le plein développement des enfants du Québec.

Thème 1 : La consolidation et le développement de l'action communautaire autonome

1. SOUTENIR LES PARENTS DU QUÉBEC : LE RÔLE DES OCF

Situés dans l'ensemble des 17 régions du Québec, les OCF sont bien implantés dans leurs milieux. Ils y offrent des services qui répondent et s'adaptent aux besoins des familles, de la grossesse jusqu'au déploiement des ailes de leur enfant à l'âge adulte⁹.

Ils peuvent compter sur un personnel qualifié, engagé dans un processus d'amélioration continue mettant en pratique des expertises et des savoirs innovants. Leurs impacts dans la communauté sont reconnus et scientifiquement démontrés¹⁰.

⁷ Deena White *et al.* (2007). *La mise en œuvre de la Politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire dans le champ Famille*. Montréal.

⁸ MESS, Politique gouvernementale : L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, 2001. En ligne : https://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA politique.pdf (ci-après Politique de 2001).

⁹ Le projet d'offre de services et de ressources des OCF est présenté à l'Annexe 1 de ce mémoire.

Lévesque, S. et Poissant, J. (2012). Besoin d'informations des parents sur le bien-être, la santé et le développement de leur enfant de 2 à 5 ans. INSPQ. En ligne : https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1571 BesoinsInfoParentSanteBienEtreDevEnfant2a5Ans.pdf; Roch, G. et collab. (2015). Évaluation des services relevailles et de leurs retombées auprès des familles. En ligne : https://www.fsi.ulaval.ca/sites/default/files/documents/pdf/Personnel/Genevieve%20Roch/rapport-crp-volet-3-geroch.pdf;

Les OCF sont des partenaires incontournables pour le gouvernement et pour leurs divers partenaires. Leur présence contribue à renforcer le filet de protection sociale entourant les familles québécoises et ainsi s'assurer que tous ont les mêmes chances de réussir. Alors que la société québécoise change à grande vitesse et que de nouveaux besoins émergent, les OCF sont bien positionnés pour s'adapter aux nouvelles réalités des familles.

Néanmoins, malgré l'apport incommensurable des OCF à la vitalité des familles et des collectivités québécoises, la faiblesse du financement du mouvement Famille québécois a pour effet que le gouvernement du Québec se prive depuis 2004 de précieuses ressources en soutien à l'actualisation de pans importants de sa propre mission.

2. INIQUITÉ HISTORIQUE DU FINANCEMENT À LA MISSION DES OCF

En 2019, la moyenne du financement à la mission des 280 OCF locaux reconnus par le gouvernement québécois se situe à **seulement 66 662 \$** par année¹¹, un des soutiens les plus bas dans le milieu communautaire.

En comparaison, le milieu communautaire Famille estimait déjà que le **montant de base minimal** dont avait besoin un **OCF en démarrage** pour bien accomplir sa mission était de **85 000 \$ en 2002!** En effet, suite à l'adoption de la Politique de 2001, les divers organismes et regroupements du mouvement communautaire Famille ont soumis au gouvernement québécois des recommandations afin d'établir les bases d'un nouveau Cadre de reconnaissance et de financement pour les OCF¹³.

Il y était notamment proposé que le cadre financier tienne compte de la catégorie de l'organisme financé (organisme de milieu de vie, regroupement régional et regroupement national ou organisme de sensibilisation) et de la phase de développement de l'organisme financé (implantation, développement, consolidation, maturité).

Kramer M.S., L. Séguin, J. Lydon, L. Goulet, (2000). « Socio-economic disparities in pregnancy outcome: why do the poor fare so poorly? », *Paediatric and Perinatal Epidemiology*, 2000, 14, 194-210. Kramer M: Determinants of low birth weight: methodological assessment and metaanalysis. *Bull OMS* 1987;65:663–737.

¹¹ FQOCF, Base de données interne, 2018. Ce chiffre est basé sur le nombre total d'OCF reconnus en 2019.

Le secteur communautaire Famille, *Cadre de reconnaissance et de financement*, 2002. En ligne : https://www.rocfm.org/files/cadre-de-reconnaissance-et-de-financement-des-ocf.pdf.

¹³ Les signataires : Fédération des unions de Famille, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal, Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, Confédération des organismes familiaux du Québec, Centre québécois de ressources à la petite enfance, Regroupement Québécois Naissance-Renaissance.

Tableau 1 : Revendications 2002 - budget de base par catégorie d'organismes et phases de développement

Budget par catégorie d'organisme et phases				
Phases	Milleu de vie (alde et entralde soutien dans la communauté)	Regroupement régional	Regroupement provincial * 1 et organismes de sensibilisation	
I- Implantation	85,000 \$	70,000 \$	Jusqu'à 40 membres 275, 000 \$	
II- Développement	150, 000 \$	110, 000 \$	Jusqu'à 60 membres 335, 000 \$	
III- Consolidation	210, 000 \$	170, 000 \$	Jusqu'à 85 membres 350, 000 \$	
IV- Maturité	285, 000 \$	220, 000 \$	Plus de 105 membres 405, 000 \$	

Ces revendications ne furent malheureusement pas entendues et le nouveau Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles (PSFF) adopté en 2005 par le MFA n'intégrait pas de seuil plancher de financement récurrent¹⁴. Ce nouveau programme a eu pour effet d'enfermer l'ensemble des OCF dans un mode de financement historique depuis 2004.

Cette situation entraîne des écarts de financement importants d'un OCF à l'autre, créant de facto des inégalités entre les familles du Québec puisque l'enveloppe prévue n'est pas distribuée sur la base de critères objectifs tels que les caractéristiques des OCF (taille, achalandage, services, etc.) ou des milieux dans lesquels ils s'inscrivent (immigration, pauvreté et conditions de vie des populations, rayonnement, territoires, etc.).

Le maintien de ce statu quo a ralenti la consolidation du secteur Famille en plus de perpétuer des iniquités régionales injustifiables. Il est plus que temps de réviser ce programme et d'accorder aux OCF les ressources nécessaires pour qu'ils jouent pleinement leur rôle. Dix-sept ans plus tard, le financement des OCF n'a atteint que 78 % de ce montant minimal. La situation est encore plus loin du compte, considérant qu'en 2002, le mouvement estimait qu'un OCF mature offrant une gamme complète de services avait besoin de 285 000 \$ pour fonctionner.

Cet écart entre les besoins des OCF et le financement actuel n'est pas surprenant. En effet, depuis 2004, année qui a marqué le début du nouveau cycle de financement des OCF sous l'égide du MFA, le financement destiné au secteur Famille a à peine évolué, passant de 15,9M\$ à 19,6M\$ en 2017-2018, une hausse d'à peine 3,7M\$ en 13 ans¹⁵.

¹⁴ Une analyse rigoureuse du PSFF permet d'y constater l'absence de plusieurs principes fondamentaux de la Politique 2001 et de son *Cadre de référence en matière d'action communautaire* 2004. En ligne : https://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA_cadre_reference_action_communautaire.pdf (ci-après Cadre de référence). Consulter également l'Annexe 2 du présent mémoire.

Le montant de 3,7M\$ fait exception de l'année 2016-2017 où le MFA a obtenu un transfert du ministère de l'Éducation dans le cadre de la Stratégie 0-8 ans. Ce calcul s'appuie sur l'État de situation du soutien financier gouvernemental en action communautaire 2004-2005 et celui de 2017-2018, ces documents peuvent être consultés sur la page Publications du ministère du Travail, de l'emploi et de la solidarité sociale, en ligne : https://www.mess.gouv.qc.ca/publications/index.asp?categorie=0104000#liste. De 2013 à 2016 dans le cadre de l'austérité budgétaire gouvernementale, le soutien du MFA aux OCF a même connu une légère diminution. Consulter l'Annexe 6 qui présente les montants annuels depuis 2004.

Encore aujourd'hui, les OCF ne bénéficient d'aucun seuil plancher de financement ou de barèmes d'octroi du financement, tel que le prévoie pourtant la Politique de 2001 et de son Cadre de référence. En 2019, le montant de la subvention le plus bas versé à un OCF est de seulement 5 290 \$. De plus, les nouveaux OCF récemment reconnus ont reçu 13 333 \$ en financement ponctuel à la mission dans le cadre de la Stratégie 0-8 ans pour les trois années suivantes; des sommes qui ne constituent toutefois pas du financement récurrent.

Il doit aussi être souligné que les subventions octroyées aux OCF n'ont **jamais été indexées depuis 2004.** Cela fait en sorte qu'il est de plus en plus difficile d'établir un réseau structurant, répondant aux besoins réels des familles et de leurs communautés.

2.1 La situation précaire des OCF affecte directement l'offre de services aux familles québécoises

La situation financière des OCF affecte leur capacité à être des acteurs de premier plan pour les familles québécoises. Pour plusieurs OCF, il est de plus en plus difficile de stabiliser l'offre de services de base en soutien aux parents.

La faiblesse du financement public à la mission fait en sorte que les OCF sont largement dépendants du financement autonome, du financement par projets et par entente de services, contrairement à ce que prévoit la Politique de 2001. Ils se retrouvent ainsi à moduler leurs offres de services selon les diverses orientations données par des bailleurs de fonds de toute nature, parfois au détriment de leur mission globale.

Les OCF ont dû multiplier le recours à des bailleurs de fonds externes ainsi qu'à l'autofinancement pour pallier la faiblesse du financement public, de sorte qu'aujourd'hui un grand nombre d'OCF compte sur une part prépondérante de financement par projets, par ententes de services ou autonomes plutôt qu'un financement public de leur mission.

Cela les place devant des **choix déchirants**, constamment tiraillées entre les impératifs de la gestion et la rétention de leur main-d'œuvre, le maintien de leurs actifs et l'offre de services aux familles. Leurs services en **prévention** sont particulièrement affectés, cette approche **étant difficile à financer par projet ou par entente**. De plus, il en découle une lourdeur administrative qui détourne de précieuses ressources des services attendus par la population.

Puisque **l'autofinancement** (par définition un financement aléatoire qui varie d'une année à l'autre) occupe une part essentielle du maintien des opérations des OCF, cela **réduit leur capacité à assurer une planification et un développement** à long terme de leur organisation. Les mesures d'austérité mises en place par le gouvernement précédent ont touché l'ensemble de la société québécoise, limitant la capacité des OCF à maintenir leurs activités d'autofinancement au même niveau que les années antérieures. Dans plusieurs régions¹⁶, les objectifs des collectes de fonds publics et des collectes faites par des partenaires tel que Centraide n'ont pas été atteints. Les OCF n'ont donc pu bénéficier du soutien attendu. L'autofinancement est ainsi toujours à renouveler et n'est jamais assuré. Comment des groupes peuventils solliciter des fonds structurants dans un tel contexte de précarité?

FQOCF / PAGAC / Thème 1 : consolidation et développement de l'action communautaire autonome

¹⁶ Le financement auprès de la communauté est aussi beaucoup plus difficile dans les localités plus pauvres, éloignées ou dévitalisées. Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, en ligne: http://trpocb.org/chiffrer-part-maximale-psoc-budget-dun-groupe-bien-mauvaise-idee/#_ftn2

Au cours des dernières années, un nombre grandissant d'OCF a également dû recourir à des **fermetures temporaires** pour pallier la faiblesse de leur financement, tandis que d'autres ont **réduit leurs heures de services ou encore le nombre de semaines d'ouverture** durant l'année. Parallèlement, les OCF ont constaté une augmentation des besoins des familles en difficulté ayant recours à leur soutien à la suite des mesures visant à réduire les coûts des services publics. De plus en plus de familles se retrouvent ainsi sur des **listes d'attente** pour participer à des activités ou accéder à des services dont elles ont besoin.

La situation financière des OCF impacte aussi négativement leur capacité à recruter et à retenir le personnel qualifié et expérimenté dont ils ont besoin. Ces dernières années, la mise en œuvre de l'équité salariale ainsi que la hausse du salaire minimum ont créé une pression importante sur leurs budgets. Plusieurs OCF ont été contraints de **couper des postes ou de geler leurs salaires.** De sorte qu'encore aujourd'hui beaucoup d'OCF se retrouvent en situation de précarité. La pénurie de main-d'œuvre que traverse actuellement le Québec vient exacerber ces pressions.

D'autres effets sont de plus en plus visibles pour certains OCF tels l'incapacité de se loger convenablement pour accueillir les familles avec de jeunes enfants, d'entretenir les locaux nécessaires à leurs activités, de renouveler le matériel d'animation et de permettre aux employés de suivre des formations d'appoint. Plusieurs OCF ne peuvent plus étendre leurs actions sur l'ensemble de leur territoire ou collaborer aux programmes déployés dans leur communauté. Cela tend à diminuer leur importante collaboration avec leurs divers partenaires institutionnels, ce qui en retour crée plus de pression sur les services publics. Tous ces éléments constituent un frein important à la saine gestion des organisations.

Lors d'un sondage effectué auprès de l'ensemble des OCF membres en 2010¹⁷, **55 % d'entre eux ont indiqué avoir dû effectuer des coupures de services aux familles** au cours des cinq années précédentes, entraînant ainsi une réduction du nombre et de la variété des activités offertes, du territoire desservi ou couvert, du nombre d'heures d'ouverture par semaine et de semaines par année, etc.

Ces situations entraînent des enjeux de rétention du personnel ainsi qu'une perte d'expertise et des savoirs sur l'approche des OCF auprès des familles. Les organismes doivent alors mettre en place des stratégies de développement ou de gestion de la décroissance, ce qui les maintient dans un état de stagnation alors qu'ils ont la volonté d'être des acteurs proactifs pour les enfants et les parents.

Près de 20 ans après l'adoption de la Politique de 2001, qui devait assurer une meilleure reconnaissance et un financement adéquat pour les OCF, un trop grand nombre d'entre eux continuent de vivre des difficultés financières ayant des impacts majeurs sur leur capacité à répondre aux besoins des familles. Ces dernières étant les premières touchées.

Depuis que les OCF ont été accueillis au sein du MFA en 2004, non seulement il n'y a pas eu de rehaussement substantiel de leur financement récurrent, mais persistent de profondes **inégalités** entre le financement qu'ils reçoivent et celui des autres organismes communautaires québécois, **en particulier ceux du milieu de la santé et des services** sociaux. Cet état de fait va directement à l'encontre des objectifs de la Politique de 2001.

FQOCF / PAGAC / Thème 1 : consolidation et développement de l'action communautaire autonome

¹⁷ FQOCF, *Portrait des organismes communautaires Famille membres de la FQOCF*, Rapport de sondage 2008-2009, Saint-Lambert, 2010.

Alors que la situation précaire des OCF a mené au difficile maintien d'une offre de services pourtant en grande demande et que, dans certains cas, cela a aussi engendré une réduction des services, comment le gouvernement va-t-il s'assurer que ces actions structurantes et la capacité d'action des OCF et de la FQOCF continuent d'exister et d'être soutenues?

2.2 Comparaison du financement à la mission des organismes de type « milieux de vie »

En vertu du **principe fondamental et transversal d'équité** de la Politique de 2001 et de son Cadre de référence adopté en 2004¹⁸, les organismes communautaires et les regroupements Famille doivent être soutenus par le gouvernement québécois de manière équivalente à tout autre organisme communautaire, **ce qui n'est pas le cas présentement.**

Selon l'État de situation du soutien financier gouvernemental en action communautaire 2017-2018¹⁹, le MFA a versé en moyenne 67 843\$ à 289 organismes (280 organismes locaux, un regroupement régional et huit organismes nationaux) dans le cadre de son Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles (PSFF). Si le financement à la mission du MFA (PSFF) est comparé avec celui octroyé par le MSSS (PSOC), ce dernier a versé en moyenne 170 968,93 \$ aux organismes bénéficiaires du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Cela représente un écart de financement de 103 126 \$ en moyenne entre les organismes communautaires financés par le MFA et ceux financés par le MSSS.

Cet important écart s'explique d'une part par le financement historique plus élevé reçu par les organismes communautaires œuvrant dans le milieu de la santé et des services sociaux, mais aussi par l'**indexation** annuelle des enveloppes budgétaires octroyées par le MSSS depuis des années. Contrairement aux organismes du secteur de la santé et des services sociaux, le principe de l'indexation annuelle ne fait toujours pas partie des acquis au MFA et les organismes du secteur Famille n'ont jamais pu bénéficier d'une telle indexation annuelle. Cet état de fait constitue une cause supplémentaire d'appauvrissement des OCF.

Tableau 2 : Écart entre le financement moyen des organismes communautaires Famille et en Santé²⁰

	Total des sommes à la mission 2017-2018	Nombre total d'organismes financés	Financement moyen
PSFF Famille	19 606 697 \$	289 ²¹	67 843 \$
PSOC Santé et services sociaux	566 762 017 \$	3315	170 968, 93 \$
		Écart	103 125, 93 \$

Afin d'obtenir un portrait encore plus précis des écarts subis par les OCF, il devient essentiel de comparer le financement des **organismes de mission semblables** dans ces deux ministères.

¹⁸ Consulter l'Annexe 2 du présent mémoire pour mieux comprendre les principes fondamentaux de la Politique de 2001 et du Cadre de référence.

¹⁹ État de situation 2017-2018, op. cit., p. 29-30.

²⁰ Idem

²¹ Ce total inclut 19 nouveaux OCF qui ont été reconnus dans le cadre de la Stratégie 0-8 ans, sans obtenir un financement à la mission récurrent du MFA.

La Politique de 2001 et son Cadre de référence (2004) proposent une classification par type d'organismes. En vertu de cette classification, les OCF sont des organismes de type « milieux de vie », c'est-à-dire qu'ils

accomplissent différents types d'activités qui peuvent être tout aussi bien des activités visant l'accueil, l'écoute, l'éducation et la sensibilisation que des activités visant l'aide, l'entraide ou le dépannage. Ils ajustent leurs actions en fonction des besoins exprimés par la population ou par les groupes cibles qui les fréquentent. Ils se distinguent des organismes des deux autres catégories par le fait qu'ils constituent avant tout des lieux d'appartenance auxquels la population en général ou leurs groupes cibles s'adressent dans des circonstances de tous ordres.²²

Les montants de base plancher inscrits pour les organismes communautaires classés « milieux de vie » dans les cadres de référence mis à jour dans plusieurs régions du Québec²³ sont présentés dans le tableau suivant.

Région	Année de mise à jour du cadre	Montant de base identifié pour les organismes « milieux de vie »
Bas-Saint-Laurent ²⁴	2017	175 154 \$
Saguenay–Lac-Saint-Jean ²⁵	2017	287 390 \$
Nord-du-Québec ²⁶	2016	270 000 \$
Chaudière-Annalaches ²⁷	2016	216 861 \$ à 285 344 \$

269 586 \$

Tableau 3 : Seuils planchers pour les organismes communautaires de soutien au milieu de vie

Les organismes communautaires de type « milieu de vie » financé par le MSSS obtiennent entre 175 000 \$ et 269 000 \$ pour remplir leur mission. En comparaison avec la moyenne de financement obtenu par les OCF locaux en 2019, qui est de 66 662 \$, cela équivaut à un écart d'au minimum 105 000 \$.

2016

Cet écart est par ailleurs établi en fonction d'un montant plancher, établi avant même que toute autre dimension soit prise en considération tels que la taille, l'achalandage, la clientèle, le rayonnement territorial de l'organisme communautaire, etc. Ces éléments peuvent contribuer à hausser le financement

Lanaudière²⁸

²³ Consulter l'Annexe 5 du présent mémoire pour mieux comprendre la méthodologie de comparaison employée.

²² MESS, *Cadre de référence*, p. 12

²⁴ Cadre de référence, Application du PSOC, Agence de SSS du Bas-Saint-Laurent, 2017, en ligne : https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/dsm-cr-001 -

application du programme de soutien aux organismes communautaires 0.pdf

²⁵ Cadre de référence pour l'application du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, CIUSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2017, en ligne : https://santesaglac.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/11/Cadre_de_reference_- PSOC_2017-Final.pdf.

²⁶ Cadre de référence balisant les relations entre le Centre régional de SSS de la Baie-James et les organismes communautaires ouvrant dans le domaine de la SSS, centre régional de SSS de la Baie-James 2016, en ligne : http://www.crsssbaiejames.gouv.qc.ca/docs/Publications/C/Cadre référence CRSSS-BJ OC-WEB.pdf.

²⁷ Cadre de référence pour l'application du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) en Chaudière-Appalaches, CISSS de Chaudière-Appalaches, 2016, en ligne: https://www.cisss-ca.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/relations organismes communautaires/2016-10-19 DOC CDF application PSOC FINAL v 2017-11-15.pdf.

²⁸ Cadre de financement lanaudois du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) – Balises pour le financement dédié à la mission globale des OCF, CISSS de Lanaudière, 2016, en ligne : http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss lanaudiere/Soins et services/Partenaires/Organismes communautaires/PSOC-Cadre-financement.pdf.

reçu par les organismes communautaires soutenus par le MSSS, creusant encore plus l'écart avec le secteur Famille.

En comparant les sommes versées par programmes ou par organismes de même type, il est évident que les OCF (dont la mission, la taille, l'achalandage, les activités et la clientèle sont fort similaires à celles des organismes communautaires de la santé et des services sociaux) se retrouvent **systématiquement moins bien financés**, ce qui les empêchent d'œuvrer et d'agir pleinement auprès des familles québécoises.

3. LA FAIBLESSE DU SOUTIEN FINANCIER DES REGROUPEMENTS RÉGIONAUX ET NATIONAUX

En plus de la situation précaire des OCF sur le terrain, il est important de souligner que le soutien à la concertation régionale et nationale du secteur Famille n'est pas, lui non plus, à la hauteur des besoins du milieu. Le mouvement Famille québécois peut aujourd'hui compter sur 8 regroupements nationaux, dont la FQOCF, et un regroupement régional subventionnés par le MFA²⁹.

Le rôle des regroupements **nationaux** est multiple. Ils répondent aux besoins de formations, de concertation, de représentation et de cohésion de leurs membres. Les regroupements **régionaux** d'OCF offrent, pour leur part, des lieux où les directions d'OCF d'une même région peuvent arrimer leurs ressources, partager leurs expertises, échanger sur les besoins et les enjeux des familles de leurs quartiers afin de poser des actions concertées pour améliorer la qualité de vie de celles-ci.

La Politique de 2001 reconnaît sans équivoque l'apport des regroupements d'organismes communautaires à la vitalité du secteur et engage le gouvernement à prévoir pour cette catégorie d'organismes des dispositifs de financement appropriés³⁰. Spécifiquement, le gouvernement s'est engagé à ce que « les ministères et organismes gouvernementaux participent au soutien financier de la **mission globale** des regroupements nationaux, régionaux et locaux de leur secteur d'activité »³¹.

De plus, les regroupements agissent comme principales instances de représentations des milieux communautaires de sorte que « les ministères et les organismes gouvernementaux sont plus particulièrement appelés à établir une relation soutenue » avec eux, ce qui « facilite la tâche du gouvernement de déterminer les interlocuteurs qui doivent être sollicités », souligne le Cadre de référence. C'est d'ailleurs pourquoi les regroupements y sont reconnus comme une catégorie à part entière dans le Cadre de référence.

Malgré ces engagements clairs, près de 20 ans après l'adoption de la Politique d'action communautaire, le **financement** des regroupements nationaux et régionaux est **insuffisant et freine la consolidation** du mouvement Famille.

²⁹ Les 8 regroupements nationaux sont : AHGCQ, COFAQ, CQRPE, Famille.Québec, FQOCF, Parents-Secours du Québec, RPQF, RVP.

MESS, Politique de soutien et de reconnaissance à l'action communautaire, 2001, p. 25, en ligne : https://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA_politique.pdf.

³¹ *Ibid.*, p. 30.

3.1 La FQOCF: un soutien financier qui ne reflète pas son rôle structurant

La FQOCF est le premier acteur de consolidation du mouvement Famille : elle regroupe le plus grand nombre d'OCF³². Néanmoins, la FQOCF dispose actuellement d'un financement public à la mission de seulement 154 940 \$ pour soutenir 80 % des OCF reconnus par le ministère de la Famille, c'est-à-dire 228 membres OCF locaux, 12 regroupements régionaux et un regroupement national³³.

La FQOCF a un effet **mobilisateur** auprès des autres regroupements nationaux et exerce un rôle d'**expert-conseil** auprès de nombreuses organisations, de chercheurs universitaires et du gouvernement. Elle met également tout en œuvre pour faire reconnaître les réalités, les forces et le potentiel des OCF, en respect de leur approche et leur autonomie, en sensibilisant de manière interministérielle les gouvernements ainsi que les partenaires financiers aux défis et aux impacts des OCF dans les 17 régions du Québec.

Afin d'assurer le déploiement optimal du milieu communautaire Famille et d'offrir toujours mieux aux familles de toutes les municipalités, la FQOCF souhaite offrir un accompagnement personnel et collectif dans le développement d'expertises spécifiques à la réalité des OCF. Par divers outils, des formations ou du soutien personnalisé, la FQOCF veut ainsi favoriser une meilleure maîtrise dans cinq sphères du quotidien de ses membres³⁴.

Les axes de la mission et les actions de la FQOCF ne sont pas seulement structurants pour ses membres, mais également pour l'ensemble du mouvement communautaire Famille. Outre la grande représentation de la FQOCF, le taux de participation des membres aux événements de la vie associative s'est particulièrement accru dans les quatre dernières années. Par exemple, la participation à la Rencontre nationale, événement annuel de rassemblement et de formation des membres de la FQOCF, est passée de 250 participants en 2016 à 450 en 2019³⁵.

La vie associative dynamique de la FQOCF (assemblées générales annuelles, rendez-vous des régions, comité des régions, comité scientifique, partenariats) favorise une lecture commune et partagée des réalités et enjeux vécus par les familles du Québec, une connaissance plus globale des besoins des parents et des enfants dans l'ensemble des régions du Québec. Elle encourage également une vision nationale

FQOCF / PAGAC / Thème 1 : consolidation et développement de l'action communautaire autonome

³² La plupart des OCF qui ne sont pas membres de la Fédération ne sont soit pas en mesures d'offrir le continuum de services de bases demandé par la FQOCF ou encore cette situation est justifiée par de simples raisons de contraintes budgétaires.

³³ Le Regroupement pour la valorisation de la paternité.

³⁴ **Les pratiques d'intervention** : Développer ou parfaire les habilités d'intervention des intervenants en OCF par des activités d'appropriation de la Trousse d'ACAF, des formations ainsi que par l'accès à de la documentation et à des outils adaptés aux besoins des familles.

La gestion : Développer ou parfaire les compétences des directions à gérer et soutenir le développement de leur OCF de même qu'à créer un climat incitant à l'apprentissage continu au quotidien, et ce, en fonction des besoins évolutifs de l'organisation, de la préparation de la relève, de la gestion financière et de la gouvernance.

Les communications: Faciliter les communications des OCF envers les parents du Québec par des campagnes nationales, la création d'outils « modèle » en communication et par diverses formations permettant de mieux identifier les moyens à utiliser pour augmenter le nombre de parents rejoints et la compréhension de ceux-ci concernant l'offre des OCF.

La philanthropie : Démystifier le paysage philanthropique du Québec et du Canada et soutenir les directions d'OCF dans l'élaboration de plans philanthropiques réalistes.

Les enjeux politiques : Augmenter, auprès des directions d'OCF, leur compréhension des enjeux politiques et sociétaux concernant les familles, enrichir leurs habilités politiques et ainsi favoriser le développement de partenariats durables.

³⁵ FQOCF, Tableau comparatif de participation aux Rencontres nationales (2011-2019).

des services offerts aux familles dans l'ensemble des régions et des écueils qu'elles rencontrent dans l'accès aux services.

Ces partages et analyses des membres soutiennent la capacité d'agir des OCF sur des enjeux que vivent les familles de leurs régions, en tant qu'acteurs branchés sur les réalités en changement des familles. Enfin, ils permettent d'actualiser constamment les savoirs collectifs sur l'approche d'intervention et d'accompagnement des OCF.

La FQOCF est également un acteur influent du secteur Famille, comme le démontrent ses diverses actions communes avec les autres partenaires nationaux (collectifs, campagnes, projets innovateurs et adaptés aux communautés, événements, échange de meilleures pratiques partenariales, colloques, semaines de mobilisation, etc.). La FQOCF est un acteur de reliance qui participe au rayonnement national des OCF. Sa lecture des réalités sociales et communautaires ainsi que sa proximité du terrain fait d'elle une organisation partenaire incontournable. Elle est enfin un catalyseur de partenariats structurants qui permet une augmentation de l'offre de services dans les OCF et un meilleur continuum d'accompagnement des familles³⁶.

3.2 Expertise reconnue en formation de la FQOCF

La Politique de 2001 reconnaît que « [l]es regroupements, en raison de la place stratégique qu'ils occupent, de la connaissance qu'ils ont de l'intervention de leurs membres et de leur capacité à saisir leurs besoins et leur culture organisationnelle, ont un rôle important à jouer dans la **formation** » de sorte que le gouvernement s'engage à « veiller à ce que les regroupements soient soutenus pour répondre aux besoins de formations de leurs organismes membres »³⁷.

La FQOCF déploie son expertise en gestion de projets de formation à grande échelle depuis **plus de 25 ans**³⁸. Elle exerce ainsi un rôle structurant au sein du mouvement Famille, en faveur de la qualité des pratiques d'intervention et au bénéfice de toutes les familles québécoises.

Un des lieux incontournables où rayonne l'expertise en formation de la FQOCF sont les Rencontres nationales. Elles ont permis de faire reconnaître plus largement la nécessité de soutenir les besoins en formation sur les pratiques d'ACAF des OCF, sur l'accompagnement des familles et sur les thématiques innovantes touchant à la vie familiale, etc. Une partie des formateurs présents est notamment issue du réseau d'experts de la FQOCF. Cet événement favorise indéniablement la cohésion du mouvement, le sentiment d'appartenance des membres à la FQOCF ainsi que l'acquisition de nouveaux savoirs porteurs.

La notoriété de la FQOCF en développement de savoirs est démontrée par les maillages qu'elle a su tisser avec nombreux acteurs en recherche (centres et chaires de recherche, institutions d'enseignement, évaluation SIPPE, comité-conseil du MFA, Conseil supérieur de l'éducation, etc.); en développement de politiques publiques, de programmes et de solutions pragmatiques aux enjeux que rencontrent les familles; dans le cadre d'initiatives ayant menées au développement de « maisons des familles » en France et d'une communauté internationale de pratiques et de savoirs.

³⁶ OLO, Fondation Marie-Vincent, Pro Bono Québec/Justice Pro Bono, PANDA, Naître et grandir, etc.

³⁷ *Ibid.*, p. 35

³⁸ Que ce soit dans le cadre du Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) ou de projets en littératies familiales soutenus par le Gouvernement du Canada, des projets nationaux portant sur les pratiques d'ACAF, financés par la Fondation Béati, Avenir d'enfants ou la Fondation Lucie et André Chagnon, la FQOCF continue d'agir activement pour bonifier et optimiser les connaissances et les savoir-faire des OCF.

Cette implication rencontre notamment des objectifs de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. Celle-ci rappelle l'importance d'investir dans le maintien et le rehaussement des compétences. La FQOCF joue un rôle déterminant, particulièrement en ce qui a trait au développement de partenariats reliés à l'innovation sociale; d'opportunités de mise en commun des meilleures pratiques ainsi que des possibilités de nouvelles initiatives de valorisation et de transfert; de soutien des pratiques d'ACAF, de gestion, de concertation et de recherche dans les réseaux de l'action communautaire; de production d'indicateurs permettant de mesurer l'évolution et l'efficacité des innovations sociales, etc.³⁹

À cet effet, de nombreux partenaires, des OCF et des parents ont demandé régulièrement à la FQOCF d'accéder à ses expertises, que ce soit par le biais d'ateliers, de conférences ou de certains outils et documents. Ces demandes concernent notamment les savoirs associés au continuum éducatif, à la connaissance approfondie du travail collaboratif ou associatif ainsi qu'à l'accompagnement, l'accueil des parents et les diverses réalités de vie familiale. La FQOCF souhaite répondre à ces demandes répétées des partenaires. Dans les prochaines années, elle bonifiera des outils qui serviront aux conférences et aux ateliers dans les écoles et les OCF ainsi qu'auprès des partenaires dans les 17 régions administratives du Québec.

3.3 Le projet AGORA de la FQOCF (2011-2019)

Depuis 2011, le réseau des OCF s'est engagé dans le projet AGORA, une initiative historique à l'intérieur du mouvement communautaire Famille visant à mettre sur pied des communautés de pratiques et de savoirs régionales capables d'outiller, moderniser et professionnaliser l'action des OCF auprès des parents et des enfants. Ce projet a été piloté entièrement par la FQOCF, avec le soutien financier de l'organisme Avenir d'enfants et le soutien scientifique du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDEF), de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Les impacts du rôle structurant de la FQOCF auprès des OCF et des partenaires dans le cadre du projet AGORA sont importants⁴⁰. Ils ont été évalués scientifiquement et ont démontré, pour les personnes œuvrant en OCF : des pratiques et des savoirs enrichis, des compétences professionnelles et relationnelles accrues (intervention, relation d'aide, accompagnement, soutien, etc.). Les chercheurs ont relevé une cohésion du mouvement, une consolidation des OCF et une cohérence de leurs choix en fonction du Cadre de référence de la FQOCF⁴¹.

La participation des membres fut phénoménale alors que ce sont 244 ateliers en communautés de pratiques et de savoirs qui ont été offerts aux OCF dans les 17 régions du Québec. La mobilisation – de personnes et de connaissances – au sein de la FQOCF a également été grandement renforcée suite à l'engagement de 178 OCF et 1 824 personnes, tel que présenté dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Données de participation du projet AGORA (2011-2018)

Nombre d'ateliers	Nombre de participants	Nombre de participation	% de participation
244	1 824	3891	82%

³⁹ Rapport Lussier (2006) Pour une compétitivité accrue et un dialogue social renforcé - Partenaires pour la compétitivité et l'innovation sociale. En ligne : https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/plan_lussier.asp

⁴⁰ Lacharité et al. (2019). Faire communauté autour et avec les familles au Québec : les organismes communautaires Famille, un réseau innovant et mobilisant. Rapport d'évaluation de la phase 2 du projet AGORA.

⁴¹ FQOCF, Cadre de référence sur les pratiques d'action communautaire autonome Famille (2008), en ligne : http://www.fqocf.org/wp-content/uploads/2018/01/cadredereference200811.pdf

Parmi les retombées tangibles du projet se trouve notamment une *Trousse de référence et d'animation sur l'action communautaire autonome Famille*⁴², permettant d'assurer le transfert optimal, la pérennisation et l'appropriation des expertises et des savoirs nécessaires au travail des directions et des intervenants en OCF. Remis aux 241 membres de la FQOCF ainsi qu'à 127 partenaires, cet outil facilite la transmission des meilleures pratiques et vise l'adoption des standards de l'ACAF dans les OCF. Ces savoirs sont ainsi constamment actualisés et rendus accessibles à la relève et aux partenaires. En outre, plusieurs formations ont été développées qui demeurent aujourd'hui à la disposition des membres de la FQOCF dans un esprit d'amélioration continue.

Le projet AGORA représente l'une des expériences québécoises les plus importantes et significatives de rapprochement entre l'action communautaire auprès des familles et la recherche sur la famille. Par le choix de la FQOCF d'une approche innovante pour favoriser la structuration du réseau des OCF au Québec et le développement d'une expertise importante et recherchée en mise en œuvre et en animation de communautés de pratiques et de savoirs, le projet AGORA constitue un exemple probant de développement professionnel collectif, se situant à contre-courant des conventions en gestion des ressources humaines dominantes dans l'écosystème de services au Québec.⁴³

Enfin, cette vaste initiative a permis une reconnaissance scientifique des pratiques, de l'expertise et des savoirs des OCF, nationalement et internationalement (Alliance internationale Action for Families and Youth, Fondation Apprentis d'Auteuil, etc.). Le projet AGORA a également eu des retombées directes à l'intérieur du cadre universitaire par le développement et la mise sur pied de trois programmes de formation universitaire de cycles supérieurs⁴⁴ ainsi qu'un travail préliminaire en faveur de la production d'une étude d'impacts des OCF.

Grâce à la mise en commun de l'expertise et des savoirs développés avec les familles depuis plus de 50 ans par les OCF, le projet AGORA a eu pour effet de **pérenniser et d'améliorer les compétences et les savoirs** du personnel des OCF, **de professionnaliser leur pratique** d'intervention et d'accompagnement en respect des familles et **d'amplifier l'impact des organismes dans leur communauté**.

3.4 Reconnaître les rôles des regroupements nationaux au-delà des balises de la Politique de 2001

La FQOCF soutient le développement des OCF au niveau de la gestion administrative, de la gestion des ressources humaines, de la vie démocratique et de la formation. Elle assure des actions de représentation, en recherche, innovation et évaluation des impacts de ses membres. Elle a un effet mobilisateur auprès des autres regroupements nationaux et exerce un rôle d'expert-conseil auprès de nombreuses organisations, de chercheurs universitaires et du gouvernement. Peu de regroupements nationaux sont

⁴² Pour plus d'information sur la *Trousse de référence et d'animation sur l'action communautaire autonome Famille,* consultez le site de la FQOCF : http://www.fqocf.org/publications/trousse-reference-et-animation/

⁴³ Lacharité et al. (2019). Faire communauté autour et avec les familles au Québec : les organismes communautaires Famille, un réseau innovant et mobilisant. Rapport d'évaluation de la phase 2 du projet AGORA.

⁴⁴ Il s'agit de la création d'un programme de doctorat en études familiales, unique au Québec, d'un programme court de 3° cycle en études familiales ainsi qu'un programme de 2° cycle sur la pratique participative en études familiales. Pour terminer, la formation continue « Vulnérabilités et familles, défis rencontrés à l'exercice de nos responsabilités » est offerte depuis 2018 à l'Université du Québec à Trois-Rivières par les experts de la FQOCF et des chercheurs du CEIDEF. CEIDEF, *Programmes des cycles supérieurs*, en ligne :

https://oraprdnt.uqtr.uquebec.ca/pls/public/gscw031?owa no site=1910&owa no fiche=138&owa bottin=; https://oraprdnt.uqtr.uquebec.ca/pls/public/gscw031?owa no site=1910&owa no fiche=137&owa bottin=; https://oraprdnt.uqtr.uquebec.ca/pls/public/gscw031?owa no site=1910&owa no fiche=136&owa bottin=.

aussi actifs et œuvrent autant en participation, en sensibilisation, en tant qu'initiateur de dialogue social et acteur de mobilisation sur des enjeux de société nationaux⁴⁵.

Malgré l'ensemble de ces impacts structurants, le montant actuel du financement de la FQOCF équivaut à moins de 650 \$ par organisme qu'elle représente, dont la majorité regroupe entre 4 à 9 employés. Cela est loin de rencontrer, à titre d'exemple, les obligations de suivis d'activités de formation continue liées à l'exercice de certaines professions⁴⁶. Considérant l'ampleur de sa mission, les sommes qui lui sont octroyées sont insuffisantes⁴⁷.

Au cours des dernières années, la FQOCF a pu compter sur le soutien financier d'Avenir d'enfants obtenu dans le cadre du projet AGORA pour exercer un rôle structurant au sein du mouvement Famille. Toutefois, ce financement arrive officiellement à échéance en 2019, ce qui affaiblira grandement la portée d'action de la FQOCF et ses capacités à soutenir la consolidation du mouvement Famille. Ce dernier serait moins organisé et la planification des services en souffrira.

Face à ce défi, la FQOCF et ses membres se sont dotés de nouvelles orientations et objectifs de consolidation afin de continuer à structurer le mouvement Famille au Québec. Plusieurs impacts sont attendus, dont le développement d'une expertise des OCF dans cinq sphères prioritaires ainsi qu'une meilleure connaissance de l'apport qualitatif et quantitatif des OCF au Québec dans le cadre d'une étude d'impacts. Ces deux projets structurants ont été identifiés par le milieu communautaire comme étant essentiels pour le développement du secteur Famille. Sans un financement adéquat de la FQOCF, ces projets risquent de ne pas se matérialiser. Cela mettra également à risque la capacité de la FQOCF de porter la parole des familles, de maintenir l'expertise et les acquis développés au cours de la dernière décennie, d'agir à titre d'expert-conseil auprès des décideurs sur les enjeux que vivent les familles québécoises.

Comme l'illustre le Tableau 1, dès 2002, les divers organismes et regroupements du mouvement communautaire Famille revendiquaient des seuils planchers de financement pour les regroupements régionaux et nationaux⁴⁸. Les montants demandés pour les regroupements **régionaux** variaient de **70 000 \$ à 220 000 \$** et pour les organismes **nationaux de 275 000 \$ à 405 000 \$.** En vertu de cette échelle,

FQOCF / PAGAC / Thème 1 : consolidation et développement de l'action communautaire autonome

⁴⁵ Par exemple, la Rencontre nationale peut se targuer de représenter un moment incontournable des événements nationaux annuels, regroupant plus de 400 intervenants de l'ensemble des régions du Québec, aux côtés de la Semaine québécoise des Familles ainsi que la Grande semaine des tout-petits, cette dernière recevant un financement substantiel de 250 000 \$ d'Avenir d'Enfants pour les diverses activités de promotion et de mobilisation auprès de la population.

⁴⁶ L'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec exige par exemple de ses membres qu'ils suivent des formations d'une durée d'au moins 30 heures par période de référence de 2 ans.

⁴⁷ La FQOCF n'est d'ailleurs pas la seule dans cette position. En 2019, le financement récurrent à la mission des 8 regroupements nationaux Famille s'élevait à 879 797 \$, soit une moyenne de 109 975 \$ par regroupements. Mais en fait, les montants varient d'un organisme à l'autre allant de 77 355 \$ à 154 940 \$. Ces montants sont d'ailleurs déterminés en vertu du principe du financement historique et non de critères objectifs tel que le nombre de membres. À titre d'exemple, la COFAQ regroupe 50 organismes membres (dont 18 OCF, en date du 27 janvier 2019) et obtient annuellement 149 540 \$, soit près de 3000 \$ par membre. Tandis que le Regroupement pour la valorisation de la paternité regroupe 151 organismes membres (dont 83 OCF, au 31 mars 2018), et obtient 80 000 \$ par année, soit environ 530 \$ par organisme. La FQOCF, tel qu'indiqué ci-dessus, reçoit quant à elle environ 650 \$ par organisme.

⁴⁸ Ces seuils s'appuyaient sur le niveau de maturité des regroupements régionaux ainsi que sur le nombre de membres des organismes nationaux.

la FQOCF, avec ses 241 membres, aurait dû pouvoir compter sur 405 000 \$ depuis près de 20 ans, tandis que de nombreux regroupements régionaux devraient aujourd'hui être reconnus et financés.

Toutefois, le rôle de partenaire innovant pour les familles québécoises qu'effectue la FQOCF va au-delà des actions encadrées par la Politique d'action communautaire de 2001. La FQOCF demande au gouvernement de reconnaître que des acteurs nationaux, dans le cadre de leur mission propre, puissent exercer de multiples rôles. Conséquemment, ces derniers nécessitent un financement en cohérence avec les actions qu'ils peuvent déployer auprès de leurs membres et dans les communautés. En consacrant des montants additionnels pour ces rôles, le gouvernement reconnaîtra l'apport distinctif de la FQOCF à sa juste valeur, les retombées et les impacts structurants de ses actions ainsi que sa grande représentation.

Il peut également être intéressant de réfléchir autrement et de manière interministérielle le financement gouvernemental de la FQOCF. Par exemple, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), en collaboration avec le ministère de la Justice et en reconnaissance d'enjeux intersectoriels spécifiques, a choisi de porter une attention particulière au financement des organismes LGBTQ en leur consacrant un montant additionnel de 348 288 \$.49

Le gouvernement peut offrir à la FQOCF les moyens de faire **reconnaître**, **valoriser et promouvoir les expertises** du milieu, tout en **réduisant les iniquités** avec les autres regroupements **nationaux** ayant différents axes de mission semblables et représentant un nombre tout aussi élevé de membres.⁵⁰

3.5 Les regroupements régionaux Famille : une absence de financement injustifiable

Du côté des regroupements régionaux, la situation est aussi préoccupante. Puisque le MFA ne déploie pas ses actions selon une approche régionale comme le MSSS, aucun regroupement régional n'a été reconnu et financé depuis 18 ans au sein du mouvement Famille, à l'exception du ROCFM⁵¹. Pourtant, ces regroupements jouent un rôle structurant dans leurs régions. Les défis de la Gaspésie ne sont pas les mêmes que ceux de l'Abitibi-Témiscamingue ou de la Côte-Nord. Les regroupements régionaux sont essentiels pour assurer la complémentarité des services, soutenir les initiatives régionales innovantes et porter la voix des régions. Particulièrement dans le contexte où les pouvoirs des acteurs municipaux sont appelés à s'accroître, les relations avec les CISSS et les CIUSSS ont un impact sur les initiatives auprès des familles et sur les collaborations régionales, la synergie des acteurs régionaux est de plus en plus encouragée⁵².

Les regroupements régionaux permettent aux OCF de concilier leurs mandats intersectoriels, de dégager des orientations communes à partir de réflexions collectives, de communiquer et de s'arrimer conjointement afin d'initier des actions et des projets régionaux en complémentarité ainsi que d'adopter une véritable posture d'autonomie et de confiance dans les relations qu'ils entretiennent avec leurs partenaires.

⁴⁹ Regroupement des organismes en défense collective des droits, communiqué, 17 juillet 2019. En ligne : http://www.defensedesdroits.com/rehaussement-du-financement-2019-2020/

⁵⁰ Consulter également l'Annexe 3 du présent mémoire qui présente des comparatifs entre des organismes nationaux.

⁵¹ Le Regroupement des OCF de Montréal (ROCFM) était déjà reconnu et financé en 2004 lors du transfert du MSSS au MFA. C'est pourquoi il fut reconnu par le MFA et financé en tant qu'OCF, sur la base du principe de financement historique. Il reçoit 61 640 \$ annuellement.

⁵² À cet effet, 40% des acteurs impliqués dans les tables de concertation petite enfance et famille soutenues par Avenir d'enfants sont des OCF. Cela représente plus de 1 200 partenaires. Avenir d'enfants, 2019. *Bilan 10 ans Avenir d'enfants*, 4. En ligne : http://avenirdenfants.org/media/1064/bilan avenir-denfants.pdf

Les regroupements d'OCF contribuent également à soutenir le partage d'information entre les OCF et avec les partenaires locaux et régionaux, à la mise en place d'un véritable continuum de services sur le territoire et le partage de meilleures pratiques, à la mise en commun d'enjeux en tant qu'acteurs sociaux de changement ainsi qu'à enrichir la voix des familles dans les diverses concertations locales et régionales. Enfin, ils facilitent une lecture nationale efficace de la FQOCF sur les besoins de toutes les régions du Québec.

Malheureusement, aujourd'hui, les OCF peinent à se concerter entre eux et malgré l'existence de plusieurs regroupements et la volonté de la Politique de 2001 de soutenir la concertation régionale, un seul regroupement régional est aujourd'hui financé, mais non reconnu comme tel par le MFA.

En santé et services sociaux, le financement des regroupements est assuré à l'aide de seuils planchers, comme pour les organismes locaux. L'Annexe 4 présente les montants prévus dans les cadres de référence régionaux mis à jour depuis 2016. En comparaison, le ROCFM reçoit un montant bien en deçà de ses équivalents du secteur de la santé et des services sociaux.

4. DES PRATIQUES ADMINISTRATIVES POUR FAVORISER LA CONSOLIDATION DU SECTEUR FAMILLE

La récurrence du financement à la mission et la durée des ententes pluriannuelles sont des mécanismes qui permettent de consolider les organismes d'ACA. Les ententes à la mission sur une durée de moins de 3 ans créent de l'instabilité et de l'inquiétude au sein des organismes. De plus, lors de la signature de nouveaux protocoles, les délais administratifs supplémentaires créent des retards dans les versements ce qui nuit aux OCF se retrouvant en manque de liquidité. Cette situation peut même les amener à faire des mises-à-pied temporaires. Enfin, les dates de versement doivent aussi tenir compte de cette réalité des organismes.

5. THÈME 1: LES DEMANDES DE LA FQOCF ET DE SES MEMBRES

La création du ministère de la Famille et de l'Enfance en 1997 se voulait un geste fort démontrant la volonté du gouvernement québécois de soutenir pleinement les familles et les enfants. Quand, en 2004, les OCF ont été transférés du giron du ministère de la Santé et des Services sociaux vers le ministère de la Famille, ils ont espéré que cela se traduise par une reconnaissance de leur apport auprès des familles.

Les origines de la situation précaire des OCF et des regroupements du secteur Famille sont historiques. **Depuis 2004, le financement** du mouvement Famille par le MFA **a plutôt stagné,** alors même que le MSSS continuait d'accroître son financement pour répondre aux nouveaux défis de notre société et compenser les effets de l'inflation et de la hausse des salaires.

Le secteur Famille se retrouve ainsi avec un financement moyen de 66 662 \$ par année par OCF, aucune reconnaissance des regroupements régionaux et un soutien financier de 154 000\$ pour la FQOCF. De plus, les OCF et la FQOCF n'ont jamais été indexées depuis 2004 et ils ne bénéficient d'aucun seuil plancher de financement, d'aucun critère objectif de répartition du financement du MFA, d'aucun financement pour les nouveaux OCF reconnus par le gouvernement.

L'arrivée à échéance d'importantes sources de financement met également le milieu à risque alors que les OCF ont porté 64% des actions soutenues financièrement par Avenir d'enfants, la fin de cette initiative entre le MFA et la Fondation Lucie et André Chagnon aura un impact négatif direct sur les services offerts

aux familles par les OCF. La situation est la même pour le projet AGORA de la FQOCF qui bénéficiait d'environ 1,2M\$ annuellement jusqu'en 2019. Plus encore, le financement associé à la Stratégie 0-8 ans (MÉES-MFA) prendra fin en 2022 ce qui met à risque plusieurs activités inhérentes à la mission globale des OCF liées à la littératie, à l'éveil de l'enfant, à l'accompagnement en milieu scolaire des parents, à la réussite éducative des enfants, etc.

La volonté de l'actuel gouvernement offre une occasion historique pour rétablir l'équité au sein du mouvement communautaire autonome et de redonner aux organismes qui sont à pied d'œuvre tous les jours sur le terrain auprès des parents et des enfants le soutien financier nécessaire.

Dans le cadre du thème 1 de la présente consultation, la FQOCF et ses membres formulent sept types de recommandations pour le mouvement Famille québécois afin de rétablir l'équité, assurer la pérennité de leurs services et mieux répondre aux besoins des familles.

5.1 Pour 2020 : seuil plancher de 200 000 \$ pour la mission des OCF locaux

La meilleure façon pour que l'expertise des OCF et des divers regroupements d'organismes Famille soit reconnue à sa juste valeur est de rehausser les niveaux de financement à un seuil adéquat pour leur permettre d'accomplir pleinement leur mission en mettant leurs talents et leurs capacités aux services des familles.

En appliquant de façon équitable et probante la même méthodologie que dans le secteur de la santé et des services sociaux⁵³, **le seuil plancher** de financement annuel et récurrent pour chacun des **OCF locaux** peut être établi à **200 000 \$**. Un tel investissement pour les 280 OCF locaux reconnus au Québec équivaut à un montant total de 56M\$. En 2018, le MFA a versé un total de 19 606 697 \$ au mouvement.

La FQOCF demande que le gouvernement procède à la bonification de l'enveloppe destinée à la mission globale afin que soit instauré un seuil plancher de 200 000 \$ par OCF local reconnu par le MFA.

5.1.1 Financement prépondérant à la mission globale

Les membres de la FQOCF demandent également que le MFA respecte les principes d'action communautaire autonome. Cela signifie notamment que les montants octroyés aux OCF soient **destinés à leur mission globale de manière prépondérante**, tel que l'exige la Politique de 2001, et que les OCF ne soient pas pénalisés s'ils s'engagent dans des partenariats avec d'autres organismes du milieu Famille tels que les Centres de ressources périnatales ou encore dans des ententes de services telles que les haltesgarderies.

5.2 Reconnaissance et soutien financier des regroupements régionaux du mouvement Famille

Pour établir les montants requis afin de soutenir adéquatement les regroupements régionaux, la FQOCF s'est appuyée sur les montants planchers mis à jour dans le secteur de la santé et des services sociaux, tel que présenté précédemment et à l'Annexe 4. Par conséquent, la FQOCF demande que le MFA reconnaisse le rôle important des regroupements régionaux Famille dans toutes les régions du Québec et, à terme, les soutienne financièrement.

⁵³ Méthodologie s'appuyant sur la démarche de réflexion et de recherche de solutions sur le financement du PSOC en 2013 du Groupe de travail MSSS-Milieu communautaire (et depuis adoptée dans l'ensemble des Cadres de références régionaux déployés au Québec) ainsi que sur les coûts de main-d'œuvre d'une équipe de trois personnes rémunérées selon le salaire moyen au Québec en 2018. Cette démarche méthodologique est présentée à l'Annexe 5.

5.3 Indexation annuelle du soutien financier

L'indexation des enveloppes budgétaires est une condition sine qua non du recrutement et de la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée, particulièrement dans le contexte de pénurie dans la province. Elle est également essentielle au réseau des OCF pour qu'ils puissent développer de nouveaux services adaptés à la transformation rapide que vit la société québécoise.

Des crédits additionnels permettraient d'assurer l'indexation annuelle des montants consacrés aux OCF ainsi qu'aux regroupements régionaux et nationaux, au même titre que ceux investis dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Les membres de la FQOCF demandent au MFA de prévoir des crédits additionnels pour **indexer annuellement** les enveloppes budgétaires destinées à l'action communautaire auprès des familles pendant au moins 5 ans, soit une indexation annuelle d'approximativement 2 % du PSFF.

Cette indexation pourrait se faire en respect des principes d'attribution formulés par le Réseau québécois d'action communautaire autonome (RQ-ACA), soit :

- consolider le financement des organismes moins financés et de réduire les iniquités entre les programmes et les organismes;
- déterminer, en collaboration avec les interlocuteurs communautaires, la proportion du montant à investir dans la consolidation des groupes déjà financés v/s le montant à investir dans le développement d'autres groupes;
- travailler à l'élaboration d'une méthode de calcul de l'indexation qui soit uniforme et transversale à l'ensemble des programmes.

5.4 Financement de nouveaux OCF

De nombreux OCF reconnus par le MFA ne reçoivent pas de financement de base et ce, malgré plusieurs années d'existence. Dans ce contexte, il devient difficile pour les communautés de mettre sur pied des organismes afin de répondre aux nouveaux besoins s'il n'y a jamais de fonds disponible. L'un des objectifs de la Politique est notamment de réduire une influence arbitraire pour accéder à du financement à la mission.

La FQOCF soutient les recommandations du RQ-ACA à cet effet, notamment :

- que les ministères et organismes gouvernementaux déterminent, en collaboration avec les interlocuteurs communautaires, la proportion du montant à investir dans la consolidation et le développement des organismes déjà financés et celle à investir dans le développement de nouveaux organismes;
- que le gouvernement accrédite des organismes en continu dans tous les programmes de financement à la mission globale et que la liste de ces organismes soit disponible;
- que chaque ministère et organisme gouvernemental, en collaboration avec ses interlocuteurs communautaires, actualise ou définisse les critères et les mécanismes d'admission et de financement de nouveaux organismes et la distribution de nouveaux investissements.

5.5 Financement de la FQOCF

Afin de mieux soutenir son leadership structurant et le développement de savoirs auprès des OCF, des partenaires et des familles du Québec, en raison de son impact ainsi que des multiples volets de ses actions, la FQOCF demande au MFA l'augmentation de son financement à la mission pour atteindre 750 000 \$. Ce financement représente un peu plus de 2 800 \$ par membre, prenant en compte une cible de 268 OCF membres.

Considérant la fixation, en pourcentage, de la contribution maximale du PSOC de 80 % dans les revenus totaux d'un groupe⁵⁴, la FQOCF demande au MFA de participer à 50 % du financement de la FQOCF.

5.6 Modalités et pratiques administratives avec les ministères

La FQOCF recommande que, pour l'ensemble des programmes de financement des ministères, ces derniers assurent des versements à dates fixes, établissent des ententes d'une durée minimum de 3 ans, en tenant compte de la réalité et des besoins des organismes, ainsi que permettent aux OCF un délai d'un mois minimum pour répondre aux appels de projets des ministères et organismes gouvernementaux.

Alors qu'il ne soit pas normal que les OCF doivent remplir de nombreux formulaires de reddition de compte pour un financement de quelques milliers de dollars, la FQOCF recommande que le gouvernement instaure des mécanismes de reconduction automatique des ententes pluriannuelles (protocoles, conventions d'aide financière) pour l'ensemble des programmes.

La FQOCF suggère que la démarche de **reddition de compte soit simple et facilitante pour les deux parties** et que le formulaire de demande de montant pour l'année suivante soit limité à la mise à jour des informations déjà transmises et à l'expression du besoin financier des OCF. Les critères d'évaluation des programmes pourraient aussi être accessibles dès le début des ententes afin d'ajuster la reddition de compte dès la phase initiale de mise en œuvre des actions soutenues financièrement.

La FQOCF demande enfin que la **révision actuelle des programmes de financement du MFA inclut celle du Cadre de reconnaissance** afin d'y inscrire des **seuils planchers** et d'y intégrer de nouveaux **critères objectifs** d'appréciation des demandes de financement, tels que la taille, l'achalandage, les activités, la clientèle et le territoire, déterminés en collaboration avec ses interlocuteurs communautaires.

Plus globalement, la FQOCF s'inscrit également en appui des demandes du RQ-ACA soutenant l'augmentation du financement à la mission globale d'un minimum de 460M\$ annuellement pour l'ensemble des secteurs de l'action communautaire autonome et l'indexation de ces montants ainsi que soit accordée, dans le PAGAC, une place prépondérante à l'action communautaire autonome et des mesures spécifiques puisque ce secteur représente la plus grande proportion des organismes financés (80 %).

5.7 Autres formes de soutien

Tel que mentionné précédemment, les OCF vivent des enjeux d'accessibilité à des locaux abordables pouvant accueillir les familles avec de jeunes enfants, qu'ils soient situés dans des centres urbains ou des petites municipalités. Cette réalité limite la consolidation et le développement des OCF ainsi que la réponse aux besoins des parents et des enfants des communautés.

La FQOCF recommande que le gouvernement instaure un programme pour soutenir l'acquisition, l'entretien et la rénovation d'immeubles à vocation communautaire et mette en place un volet de financement pour les besoins en infrastructure des OCF, par exemple, pour adapter leurs locaux afin de les rendre accessibles.

⁵⁴ Ce qui correspond à fixer le pourcentage de revenus qu'un groupe doit recueillir auprès d'autres sources de financement dans la communauté à 20 %.

Thème 2 : La cohérence de l'intervention gouvernementale

1. APPLICATION DE LA POLITIQUE DE 2001

Tel que démontré dans la première partie de ce mémoire, la Politique de 2001 n'est pas appliquée de manière égale entre les ministères. La FQOCF souhaite que cette Politique soit respectée par l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

1.1 Formation au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

Cette application de la Politique de 2001 pourrait s'actualiser en impliquant directement tous les ministères et organismes gouvernementaux concernés dans la mise en œuvre du PAGAC et en s'assurant de la compréhension, de la part des personnes élues et du personnel des ministères, des caractéristiques de l'action communautaire autonome.

Ainsi, les différentes instances ministérielles (directions d'évaluation, services des affaires juridiques, Secrétariat du Conseil du trésor ou autres) ayant des exigences influençant l'élaboration des programmes, des cadres normatifs ou des conventions d'aide financière pourraient être formées aux implications de la Politique de 2011. Cela favoriserait que les exigences dictées par les différentes instances ministérielles pour l'élaboration des programmes, cadres normatifs et conventions d'aide financière soient cohérentes avec la Politique et le Cadre de référence.

Deux exemples du secteur Famille permettent d'illustrer la difficile application de la Politique de 2001 avec cohérence et la nécessité de former les instances gouvernementales aux exigences de celle-ci. Le manque de financement systémique évoqué précédemment a mené plusieurs organismes à joindre leurs forces au fil des années afin de développer des gammes plus complètes de services aux parents sous un même toit. Une telle approche peut être très bénéfique et générer des économies d'échelle. Toutefois, la FQOCF constate qu'en l'absence d'un financement public approprié, le fait de cumuler plusieurs missions peut accroître la pression financière sur l'ensemble des acteurs. Le cas des haltes-garderies est à cet effet un exemple flagrant.

Sur les 236 haltes-garderies du Québec, 154 d'entre elles sont intégrées à même des organismes communautaires Famille, soit plus de 65 %. Un récent rapport de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) indiquait que 83 % des haltes-garderies communautaires ont déclaré ne pas avoir reçu un financement suffisant (contribution des parents comprise) afin de couvrir leurs coûts d'exploitation pour l'année financière 2017-2018⁵⁵. Un chiffre alarmant⁵⁶. Pour pallier la faiblesse de leurs budgets, et éviter d'inscrire des déficits, les haltes-garderies ont rapporté mettre en place plusieurs solutions. 94 % d'entre elles ont indiqué soutenir une partie de leurs activités en haltes-garderies avec le financement de base de l'organisme communautaire où elles sont situées, en l'occurrence des OCF⁵⁷! La FQOCF a été très préoccupée d'apprendre cet état de fait, qui malheureusement n'a pas été chiffré par l'ISQ.

Fapport ISQ, Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires, Portrait pour l'ensemble du Québec, 2018, p.45, en ligne : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/enquete-halte-garderie-organismes-communautaires-2018.pdf

⁵⁶ En moyenne, les haltes-garderies ne reçoivent que 16 357,88 \$ du Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires (4 007 680 \$ pour 245 organismes), selon les chiffres de l'État de situation 2017-2018, p.29, en ligne : https://mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SACAIS_Etat_situation_2017-2018.pdf.

⁵⁷ Rapport ISQ, *op. cit.*, p. 45. De plus, 42 % ont diminué leurs achats de matériel ou d'équipement. Certaines haltes-garderies ont dû mettre en place des solutions touchant directement les bénéficiaires des activités de haltegarderie, comme la diminution des heures d'ouverture (15 %), la réduction du nombre de places disponibles due à la réduction du personnel (15 %) et la réduction d'autres services offerts par l'organisme (18,6 %).

Les OCF se retrouvent ainsi entre l'arbre et l'écorce. Le réseau des CPE et des garderies subventionnées du Québec ne répond pas totalement à la demande des parents. Le service de haltes-garderies permet donc de compléter l'offre du réseau institutionnel. Toutefois, lorsque les administrations d'OCF s'engagent dans des ententes de services qui sont mal financées, elles se retrouvent trop souvent forcées d'investir des fonds normalement dédiés à leur mission principale pour répondre adéquatement aux besoins des familles qu'elles ont identifiées. Cet état de fait diminue par conséquent l'investissement octroyé par le MFA pour l'accompagnement des parents partout au Québec, soit la mission principale des OCF.

Pourtant, la Politique d'action communautaire de 2001 est explicite à ce sujet, énonçant l'objectif de renforcer et d'accroître l'action des organismes d'action communautaire autonome, de favoriser leur stabilité et la continuité de leur intervention en assurant un mode de soutien financier qui correspond à leurs caractéristiques et à leur approche globale⁵⁸.

Alors que le partenariat est en quelque sorte inscrit dans l'ADN des OCF, un autre exemple est celui des Centres de périnatalité. Le 25 septembre dernier, le gouvernement a accordé une enveloppe additionnelle de 1,2 M\$ à 10 centres de ressources périnatales (CRP) s'engageant à offrir un financement minimal de 250 000 \$ par CRP. Quoique ce geste en faveur des familles est salué, la FQOCF a été déçue d'apprendre que le « rehaussement tient compte des sommes déjà accordées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et par le ministère de la Famille (MFA) »⁵⁹. Cette approche vient mettre les missions des OCF et des CRP en concurrence⁶⁰.

La faiblesse du financement destiné aux ententes de services Famille complémentaires et la mise en concurrence des missions d'organismes partenaires par les acteurs au sein des ministères nuisent à l'accomplissement de la mission des OCF et à la consolidation de tout le mouvement Famille.

1.2 Relations avec les municipalités et autres acteurs des communautés

Le nouveau gouvernement a annoncé son objectif de mieux accompagner les familles pour soutenir le développement de la société québécoise. La FQOCF salue vivement ce choix. La réussite de la société québécoise passe par celle des enfants, des mères et des pères. En réponse à cet appel, les acteurs qui désirent soutenir les familles se multiplient. La FQOCF accueille favorablement l'appui de ces nouveaux partenaires, tels que les écoles, les municipalités et autres OBNL dont les activités sont compatibles avec les orientations et les objectifs des programmes Famille. Les ressources financières dédiées au secteur Famille sont toutefois modestes et doivent être utilisées de manière à décupler l'impact des OCF.

En effet, la situation financière des OCF pourrait encore se dégrader alors que plusieurs organisations se sont vues reconnaître le statut d'acteurs pouvant présenter des projets dans les volets Famille des programmes du MFA, tel que le Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques.

⁵⁸ MESS, Politique de 2001, p. 27.

⁵⁹ Ministère de la Santé et des Services sociaux, *1,2 M\$ accordé à 10 centres de ressources périnatales,* Communiqué, 23 septembre 2019, en ligne : https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communique-1922/.

⁶⁰ Les CRP intégrés dans des OCF seront pénalisés, car ils obtiendront moins de fonds destinés à leur mission propre. Mais d'autre part, les OCF qui ont fait le choix d'intégrer un CRP seront eux aussi pénalisés, car ils devront continuer de pallier au financement du CRP avec les fonds destinés à leur mission globale. Pourtant, que le CRP soit autonome ou intégré au sein des OCF, les dépenses salariales, les frais de gestion et les coûts des activités sont les mêmes.

Bien que ce changement soit récent, la FQOCF a déjà pu constater une tendance au **dédoublement de** l'offre de services publics dans des champs d'activités où les OCF possèdent déjà du personnel qualifié et plusieurs années d'expérience; par exemple le soutien et le développement des littératies familiales, une expertise particulièrement portée par les OCF dans leurs milieux depuis plus de 20 ans. La FQOCF craint ainsi que cette situation entraîne une pression additionnelle sur les revenus autonomes et publics accordés aux OCF.

N'ayant pas été assujetties à la Politique de 2001, les municipalités ont parfois adopté des pratiques et des modes de fonctionnement qui vont à l'encontre des caractéristiques et de l'autonomie des organismes communautaires. Alors que l'émergence de nouveaux acteurs dont la mission est similaire aux OCF génère des pressions additionnelles sur leur financement, l'argent dédié à la mission des OCF peine à permettre la consolidation et encore moins le développement et la mise sur pied de nouvelles ressources pour répondre aux besoins des familles québécoises. Pourtant, pendant la même période, les OCF et leur personnel ont continué de développer leurs compétences et d'améliorer leur gestion, de sorte que le réseau offre un vaste potentiel inexploité pour les familles et leur communauté.

En cohérence avec la demande de rendre la Politique prescriptive, il est nécessaire que le gouvernement cesse de confier à des OSBL, des organisations parapubliques ou privées, des missions déjà couvertes par les organismes d'ACA et qu'il renforce plutôt ces organismes.

1.3 Autonomie des organismes communautaires autonomes

L'autonomie est un des principes fondateurs de la Politique de 2001. Cette caractéristique permet aux communautés de faire preuve d'innovation et de contribuer au développement social du Québec. Ce fondement de la Politique demeure pourtant inconnu dans les ministères, les municipalités et chez les partenaires. De plus, aucune règle claire ne permet de baliser ces différentes formes d'autonomie dans les programmes de soutien financier. Il en résulte que l'autonomie de plusieurs organismes n'est pas respectée et que certaines règles administratives peuvent porter atteinte à l'autonomie des organismes.

1.4 Révision du Cadre de référence national et celui du MFA

Le Cadre de référence n'a pas été mis à jour depuis 2004. Ayant été élaboré dans le contexte d'une Politique gouvernementale non prescriptive, son contenu est appliqué de manière variable selon les programmes et selon leur évolution.

Dans un objectif d'harmonisation des pratiques administratives et de cohérence gouvernementale, la FQOCF recommande de réviser le Cadre de référence et d'arrimer les programmes des ministères en conséquence et cohérence. Particulièrement dans le contexte de révision actuelle du Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles (PSFF)⁶¹ et du Cadre de reconnaissance des organismes communautaires Famille⁶² par le MFA, déjà évoqué dans la première partie de ce mémoire.

En effet, le PSFF n'intègre pas plusieurs principes qui sont pourtant au cœur de la Politique d'action communautaire de 2001 et de son Cadre de référence : la recherche de l'équité, le soutien à la consolidation, un seuil plancher, une participation significative, etc.

⁶¹ Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles, Ministère de la Famille et des Aînés, 2005, en ligne : https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Programme_OCF.pdf.

⁶² Cadre de reconnaissance des organismes communautaires Famille (OCF), Ministère de la Famille et des Aînés, 2004, en ligne : https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Cadre de reconnaissance OCF.pdf.

La FQOCF accueille favorablement cette actualisation et croit qu'il est primordial que le PSFF et le Cadre de reconnaissance intègrent désormais les critères que sont la taille, l'achalandage, les activités et la clientèle des OCF ou encore le nombre de membres pour les regroupements afin d'établir des critères objectifs de répartition des montants octroyés. L'usage de tels critères objectifs permettra de rétablir l'équité entre les OCF et entre les organismes communautaires semblables issus de différents secteurs. D'autres considérations, tels que la superficie du territoire desservie, la présence d'une forte population immigrante ou encore un taux de défavorisation élevé, devraient également être étudiées.

Enfin, le Cadre de reconnaissance ne prévoit pas de procédure pour faire reconnaître les regroupements régionaux. La FQOCF estime donc qu'afin de respecter l'engagement du gouvernement québécois envers la concertation régionale, le MFA devra réviser son Cadre de reconnaissance afin de permettre à des regroupements régionaux d'être reconnus et financés.

La correction de ces éléments contribuera au redressement d'un cadre financier historiquement au désavantage des OCF. Il rétablira la place du milieu communautaire Famille québécois comme partenaire structurant du MFA et du gouvernement. À ce titre, la FQOCF s'engage à collaborer avec le MFA dans les réflexions sur la révision du Cadre de reconnaissance.

1.5 Modalités des missions d'examen ou audits financiers

Cette révision du Cadre de référence pourrait également permettre d'harmoniser et de revoir les montants à la hausse pour les paliers déterminant la production des missions d'examen ou audits financiers. À ce titre, les membres de la FQOCF demandent qu'un audit financier ne soit requis qu'à partir de 200 000 \$63 ou plus de subvention d'un programme.

1.6 La participation significative et concertée des acteurs communautaires

La participation des acteurs communautaires est un principe fondamental de la Politique de 2001 et du Cadre de référence. À ce titre, la FQOCF soutient la recommandation du RQ-ACA encourageant les ministères et organismes gouvernementaux à bâtir une culture de transparence et de consultation avec leurs interlocuteurs communautaires, par exemple, sur la révision des programmes, des cadres normatifs, les évaluations de programmes ou autres.

C'est également dans ce contexte que la FQOCF et trois autres organismes nationaux du secteur Famille⁶⁴ demandent la mise sur pied d'une instance de consultation afin de discuter, de manière concertée avec le MFA, des réalités des organismes nationaux Famille et des besoins financiers permettant la consolidation du mouvement Famille.

2. THÈME 2: LES DEMANDES DE LA FQOCF ET DE SES MEMBRES

La FQOCF recommande que le gouvernement réaffirme son engagement envers les orientations et les principes et **rende prescriptive** la Politique de 2001 afin qu'elle soit appliquée dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux.

La FQOCF demande au gouvernement de cesser de confier à des OSBL, des organisations parapubliques ou privées, des missions déjà couvertes par les organismes d'ACA et qu'il renforce plutôt ces organismes. La FQOCF propose que les ministères de la Famille, de l'Éducation, de l'Immigration ainsi que de la Santé et des Services sociaux se dotent d'un plan d'action commun assurant l'implantation et le développement

⁶³ Le montant de 200 000\$ est tiré des travaux de révision du Cadre de référence en 2012-2014.

⁶⁴ Consulter à ce sujet la lettre conjointe présentée à l'Annexe 7 du présent mémoire.

des ressources et des services dans les communautés où l'offre est limitée ou inexistante. Ces ministères pourraient conjointement identifier l'offre gouvernementale de services dédiés aux pères, aux mères et aux enfants et ainsi développer des stratégies pour que toutes les familles puissent être soutenues.

De plus, la FQOCF demande que soit reconnu plus activement et concrètement dans les ministères et organismes gouvernementaux le respect de l'autonomie des organismes d'action communautaire autonome.

Dans un objectif d'harmonisation des pratiques administratives et de cohérence gouvernementale, la FQOCF recommande de **réviser le Cadre de référence et d'arrimer les programmes des ministères en conséquence et cohérence**. Particulièrement dans le contexte de révision actuelle du Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles (PSFF)⁶⁵ et du Cadre de reconnaissance des organismes communautaires Famille⁶⁶ par le MFA afin d'intégrer :

- les principes de la Politique de 2001 et de son Cadre de référence que sont la recherche d'équité, le soutien à la consolidation, un seuil plancher, une participation significative, etc.
- les critères que sont la taille, l'achalandage, les activités et la clientèle des OCF ou encore le nombre de membres pour les regroupements afin d'établir des critères objectifs de répartition des montants octroyés;
- la reconnaissance et le financement des regroupements régionaux;
- l'harmonisation entre les ministères et la révision à 200 000\$ par programme de financement pour les paliers déterminant la production des missions d'examen ou audits financiers.

Enfin, la FQOCF et trois autres organismes nationaux du secteur Famille⁶⁷ demandent la mise sur pied d'une **instance de consultation** afin de discuter, de manière concertée avec le MFA, des réalités des **organismes nationaux Famille** et des besoins financiers permettant la consolidation du mouvement Famille.

_

⁶⁵ Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles, Ministère de la Famille et des Aînés, 2005, en ligne : https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Programme OCF.pdf.

⁶⁶ Cadre de reconnaissance des organismes communautaires Famille (OCF), Ministère de la Famille et des Aînés, 2004, en ligne : https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Cadre de reconnaissance OCF.pdf.

⁶⁷ Consulter à ce sujet la lettre conjointe présentée à l'Annexe 7 du présent mémoire.

Thème 3 : La valorisation et la promotion de l'action communautaire autonome

Les OCF évoluent à l'intérieur d'un mouvement social plus large caractérisé par l'action communautaire autonome. Le mouvement communautaire autonome est un mouvement pluriel, composé d'organismes et de regroupements aux structures uniques, diversifiées, ayant développé une multiplicité d'approches et de pratiques.

Les OCF sont issus de l'identification des besoins dans une communauté. Ils sont créés, pour et avec les familles, à l'initiative de personnes ou d'organismes membres de cette communauté, préoccupés par les conditions de vie dans lesquelles naissent et évoluent les familles. Ils prennent les couleurs du milieu dans lequel ils s'implantent.

Au sein des OCF, les parents sont des acteurs de premier plan, leur rôle à titre de premier éducateur de leur enfant y est valorisé et développé.

Les OCF ont démontré une approche, des pratiques et des moyens efficaces prouvés scientifiquement, en s'appuyant sur une continuité relationnelle, un accompagnement personnalisé et polyvalent ainsi que sur l'expertise et l'expérience de vie de l'intervenant⁶⁸. Cette approche globale, intégrée et de prévention engendre un impact important sur le plein développement des enfants, les relations parent-enfant et la qualité de vie des familles. Ces recherches sont reconnues dans la Politique de périnatalité⁶⁹ par le MSSS et également dans les politiques du MÉES, elles s'appliquent tout autant aux OCF et aux programmes du MFA.

En plus d'être des organismes issus de leurs communautés et au diapason avec elles, les OCF sont également des organismes de première ligne. 23 % des parents déclarant avoir utilisé au moins un service dans la dernière année ont fréquenté un OCF ou une maison des familles⁷⁰.

Les OCF incarnent de véritables maillons dans leur communauté où ils facilitent l'accès des familles à un réseau complexe de services publics et privés⁷¹.

Ils sont interpelés par plusieurs ministères⁷² parce qu'ils sont l'un des rares organismes de proximité en mesure de rejoindre les familles hors des réseaux institutionnels (CLSC, CPE, etc.) ⁷³.

⁶⁸ Poissant, J. (2014). Les conditions de succès des actions favorisant le développement global des enfants. Disponible au : https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1771_CondSucActDeveEnf_EtatConn.pdf, Roch, G. et collab. (2015). op. cit. et Avenir d'enfants, Facteurs de protection par système.

En ligne: http://agirtot.org/media/489863/10facteursprotectionimprimable.pdf

⁶⁹ MSSS, *Politique de périnatalité* 2008-2018. En ligne : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2008/08-918-01.pdf

⁷⁰ Lavoie, A. et C. Fontaine (2016). *Mieux connaître la parentalité au Québec*. Un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans 2015, ISQ, 258 p. en ligne : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/environnement-familial/eqepe.pdf.

⁷¹ Idem.

⁷² Les OCF contribuent activement à la réalisation des orientations du MFA, mais aussi de l'Éducation (éveil à la lecture et l'écriture, littératie familiale et préparation à l'entrée scolaire et réussite éducative), du Travail et de la Solidarité sociale (lutte à la pauvreté), de l'Immigration (intégration des nouveaux arrivants) et surtout de la Santé et des services sociaux (prévention, repérage des clientèles à risque, périnatalité, etc.).

⁷³ Lavoie, A. et C. Fontaine (2016). op. cit.

Ainsi, en plus d'offrir des services et un lieu d'appartenance à toutes les familles québécoises, les OCF jouent un rôle significatif dans la réalisation des orientations gouvernementales.

Voilà pourquoi la valorisation des expertises et la promotion de l'action communautaire autonome sont encore et toujours nécessaires.

1. THÈME 3: LES DEMANDES DE LA FQOCF ET DE SES MEMBRES

En appui aux recommandations du RQ-ACA, la FQOCF demande que l'Assemblée nationale et les différents paliers de gouvernement fassent **appel aux expertises** des organismes communautaires et des regroupements en invitant les organismes qui se sentent interpelés par les travaux entourant **l'élaboration des lois et des politiques publiques** (commissions parlementaires, consultations ministérielles sur les stratégies gouvernementales, consultations publiques sur les projets de loi, comités de travail, etc.) et que soit considéré d'offrir un *per diem* pour reconnaître la participation.

Face aux nombreux préjugés persistants, la FQOCF propose également que le gouvernement sensibilise les ministères et organismes gouvernementaux, les municipalités ainsi que le milieu philanthropique à l'importance de solliciter l'expertise du mouvement communautaire afin que ceux-ci considèrent les organismes comme des partenaires à part entière (participation aux orientations, mise en œuvre et évaluation des programmes et initiatives, etc.).

Afin que les rôles des regroupements soient mieux reconnus, la FQOCF demande que la définition du **rôle** d'un regroupement, tel que défini par ceux-ci, soit incluse dans le Cadre de référence.

CONCLUSION: Investir auprès des OCF du Québec afin de soutenir les parents et assurer le plein développement des enfants

Le présent mémoire avait comme objectif de documenter avec précision l'état de situation des OCF, des regroupements régionaux d'OCF et de la FQOCF. Il a permis de mettre en lumière l'ambiguïté du financement historique des OCF et de l'application de la Politique de 2001 dans le secteur Famille.

Il a également documenté plusieurs enjeux d'équité qui méritent d'être adressés dans le respect de l'autonomie de l'action communautaire. La FQOCF et ses membres invitent le gouvernement à investir auprès des OCF du Québec afin de soutenir les parents et assurer le plein développement des enfants

Mais surtout, ce mémoire offre des propositions financières solides, fondées sur des méthodologies éprouvées, afin de soutenir les actions que déploient les OCF et leurs regroupements auprès des parents et des enfants du Québec.

L'appui du PAGAC en faveur de la consolidation et du développement des OCF et de leurs regroupements entraîneront des bénéfices certains pour le gouvernement actuel.

Les OCF favorisent déjà l'objectif de « donner à tous nos enfants les moyens d'aller au bout de leur plein potentiel »⁷⁴ et ce, en soutenant les parents et les enfants dans les différentes étapes de leur vie familiale. Les OCF peuvent assumer dès maintenant le déploiement d'un continuum d'accompagnement et de services pour les parents de toutes les régions du Québec. Ils accompagnent de nombreux parents et enfants qui ne sont pas rejoints par d'autres réseaux et services et agissent déjà comme guichet humain (lieu d'informations et de référencement) pour les parents. Ils permettent de démystifier certaines ressources institutionnelles et communautaires et peuvent accompagner les familles vers celles-ci.

Les OCF sont des partenaires impliqués dans la communauté, ils travaillent avec différents acteurs pour partager leur expertise, offrir une approche et un accompagnement complémentaires et œuvrer en continuité avec les autres réseaux. Leur implication contribue à éviter que des parents et/ou des enfants « tombent entre les mailles du système ».

Leur mission s'inscrit directement dans les priorités gouvernementales énoncés par le Premier ministre⁷⁵:

- Agir tôt pour la réussite de nos enfants, par exemple par les ateliers offerts en OCF, le repérage ou en transformant la période d'attente de services professionnels en période de préparation en OCF;
- La francisation et l'intégration des familles immigrantes alors que les OCF permettent aux nouveaux arrivants de rencontrer et d'interagir avec une diversité de familles québécoises. Les haltes-garderies et répit permettent également la recherche d'emploi des parents immigrants.
- L'éducation de nos enfants où les OCF agissent en soutien aux parents lors de la transition scolaire, dans la relation parent-école ou par de l'aide aux devoirs et des offres de camps de jour estivaux pour les moins de 5 ans.

-

⁷⁴ François Legault, *Discours d'ouverture de la première session de la 42^e législature*. 28 novembre 2018. En ligne https://www.quebec.ca/premier-ministre/actualites/detail/discours-d-ouverture-de-la-premiere-session-de-la-42-sup-e-sup-legislature/

⁷⁵ *Idem*.

Dans tous ces domaines, les OCF agissent d'ailleurs sur des facteurs de protection reconnus dans la littérature scientifique⁷⁶.

De son côté, la FQOCF soutiendra le gouvernement du Québec d'abord en structurant le milieu des OCF par son offre d'accompagnement personnalisé et collectif aux OCF membres de la FQOCF. Ensuite, en développant et coordonnant de nouveaux partenariats structurants qui permettront une augmentation de l'offre de services dans les OCF et un meilleur continuum d'accompagnement des familles. Également, en facilitant l'accès des cabinets et ministères aux savoirs et expertises des OCF et de la FQOCF elle-même, que ce soit concernant les besoins des familles dans chacune des régions de la province, l'animation de communauté de pratiques et de savoirs, les littératies familiales pour ne donner que quelques exemples. Finalement, en jouant pleinement son rôle en recherche et développement dans le domaine de la famille, en contribuant au renouvellement des pratiques sociales et à l'évolution des mentalités dans la société québécoise en soutenant la parole des parents et en co-développant des outils leur étant destiné.

Le plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire peut agir concrètement dans la consolidation et le développement du secteur Famille en rétablissant l'équité ainsi qu'en assurant la pérennité des services des OCF afin de mieux répondre aux besoins des mères, des pères et des enfants du Québec.

⁷⁶ Le soutien aux compétences parentales, du répit aux parents d'enfants à besoins spéciaux, des activités qui aident à créer des liens significatifs entre parents et un lieu offrant des réseaux d'échange entre familles favorisant la collaboration, l'entraide et la cohésion sociale. Poissant, J. (2014). Les conditions de succès des actions favorisant le développement global des enfants.

En ligne: https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1771_CondSucActDeveEnf_EtatConn.pdf

ANNEXE 1 – Projet d'offre de services et de ressources des OCF

Services destinés aux parents

Soutien à la vie familiale: soutien à la coparentalité et la vie de couple, recherche de solutions aux réalités et enjeux vécus par les familles, apprentissage de la gestion des émotions, répit parental, repérage, référencement et accompagnement pour différents services en collaboration avec les milieux institutionnel et communautaire;

Accompagnement à la naissance : ressources en périnatalité, soutien à l'allaitement, enseignement des saines habitudes de vie, repérage, référencement et suivi en concertation avec le milieu de la santé;

Développement des compétences du parent comme premier éducateur de l'enfant : renforcement des liens parents-enfants, développement de la littératie familiale, développement de l'autonomie des parents;

Apprentissages et acquisition d'habiletés: promotion de la santé préventive et des saines habitudes de vie, expérimentation de diverses approches éducatives, développement des capacités, cuisines collectives;

Conciliation famille-travail-études: halte-garderie, services de garde, répit parental.

Services destinés aux enfants

Apprentissages et acquisition d'habiletés : soutien au développement global de l'enfant, développement de la psychomotricité et stimulation, développement de l'autonomie, socialisation, repérage, référencement et suivi en concertation avec les milieux institutionnel et communautaire;

Préparation à l'entrée scolaire et soutien à la réussite éducative : éveil à la lecture et à l'écriture, développement de la littératie, services d'aide aux devoirs, repérage, référencement et suivi en concertation avec le milieu de l'éducation.

Services d'intégration à la communauté et lutte à la pauvreté

Développement de réseaux d'entraide entre les familles : groupes de parents, cuisines collectives, groupes d'achats, friperies;

Lutte à l'isolement : milieu de vie dynamique, activités festives, culturelles, éducatives et intergénérationnelles;

Soutien à l'intégration culturelle : comptines, francisation, échanges culturels avec d'autres familles;

Soutien à l'engagement démocratique et participation citoyenne : engagement des parents au niveau communautaire, scolaire, municipal, politique, etc.

Activités de partenariats et de représentation⁷⁷

Rôle d'expert-conseil : diffusion de l'expertise et des connaissances des OCF auprès des décideurs et des partenaires, participation à des activités de recherche et d'évaluation de programmes;

Actions conjointes avec la communauté : développement de services complémentaires en concertation avec les CSSS, les organismes communautaires, les écoles, les municipalités, etc.;

Concertation avec le milieu : établissement d'orientations et de priorités locales et régionales, développement de plans d'action intersectoriels, liaison avec les partenaires.

⁷⁷ Les OCF sont des leaders des actions initiées dans le cadre d'Avenir d'enfants : 2/3 des actions (64 %) sont portées par les OCF et 40 % des acteurs impliqués dans les tables de concertation petite enfance-famille soutenues par AE sont des OCF, soit plus de 1 200 partenaires actifs dans les communautés québécoises. Avenir d'enfants (2019), Bilan des 10 ans d'Avenir d'enfants. En ligne : http://agirtot.org/media/490040/bilan_avenir-denfants.pdf

ANNEXE 2 - Rappel des principes fondamentaux de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire (2001) et du Cadre de référence en matière d'action communautaire (2004)

1) La recherche d'équité :

- entre les régions, en tenant compte des particularités régionales et sous régionales 78;
- entre les organismes communautaires de taille, d'achalandage, d'activités et de clientèles comparables⁷⁹;
- au sein de chaque instance gouvernementale et, de manière plus large, entre les ministères et les organismes de tout l'appareil gouvernemental⁸⁰;
- dans le traitement financier qui présuppose qu'aucun jugement de valeur n'est porté sur les missions respectives des organismes d'action communautaire autonome ou au regard des champs d'activité dans lesquels ils s'investissent.⁸¹
- 2) Le soutien à la consolidation : dans une perspective de respect de l'autonomie des groupes communautaires autonomes et des diverses phases de développement du soutien préventif auprès des populations.
- 3) L'établissement de seuils planchers de financement : La Politique d'action communautaire et son Cadre de référence proposent une classification par type d'organismes. En vertu de celle-ci, les OCF sont des organismes de type « milieux de vie ». Dès 2004, le MSSS a exigé que les Agences adoptent des cadres de financement régionaux. À la suite de la restructuration du réseau de la santé en 2016, de nombreux centres intégrés ont mis à jour leur cadre de financement qui établissent des montants de base plancher pour chaque type d'organismes.
- 4) La participation significative et concertée des acteurs communautaires.

Le Programme Famille (PSFF) adopté en 2005, puis révisé en 2008 n'affirme pas expressément que le soutien à la mission globale « constituera une portion prépondérante du financement global accordé »⁸², pourtant, une des balises nationales en matière de soutien financier établies par la Politique de 2001.

Il ne prévoit pas « un seuil plancher [de financement] constituant une participation significative aux coûts admissibles » ⁸³, pratique pourtant adoptée dans les Programmes SOC régionaux au sein du MSSS. Il ne module pas le soutien financier accordé en fonction des phases de développement, tel que le demandait spécifiquement le mouvement Famille et tel que le recommande également le Cadre de référence de 2004.

Enfin, le PSFF instaure le principe du « respect des montants obtenus dans le cadre du premier cycle triennal (2005-2008) »⁸⁴ comme critère d'appréciation des demandes de soutien financier, rendant caduque le second principe d'appréciation, soit la recherche d'équité.

⁷⁸ MESS, Politique de soutien et de reconnaissance à l'action communautaire, op. cit., p. 26.

⁷⁹ Idem.

⁸⁰ MESS, Cadre de référence, op. cit., p.10.

⁸¹ *Ibid.*, p. 10.

⁸² MESS, Politique de soutien et de reconnaissance à l'action communautaire, op. cit., p. 25.

⁸³ Idem.

⁸⁴ MESS, Cadre de référence, op. cit., p. 27.

ANNEXE 3 – Financement à la mission des OCF et des regroupements nationaux du secteur Famille

Tableau 5: Financement récurrent à la mission des OCF et des regroupements nationaux par le MFA en 2019⁸⁵

Tous les OCF <u>reconnus et financés</u> (270) : 261 locaux, 1 régional et 8 nationaux

Total	19 606 697 \$
Subvention médiane	63 850 \$
maximale	
Subvention	162 460 \$
Subvention minimale	5 290 \$
Subvention moyenne	72 617 \$

Tous les OCF <u>reconnus</u> (289) :

280 locaux, 1 régional et 8 nationaux

Subvention maximale	162 460 \$
Cular continua magnina ala	162.460 ¢
Subvention minimale	0\$
Subvention moyenne	67 843 \$

Organismes locaux

reconnus et financés (261)

÷	(201)			
	Subvention	71 514 \$		
	moyenne			
	Subvention	5 290 \$		
	minimale			
	Subvention	162 460 \$		
	maximale			
	Subvention médiane	63 850 \$		
	Total	18 665 260 \$		

Organismes locaux

reconnus (280)

Total	18 665 260 \$
Subvention maximale	162 460 \$
Subvention minimale	0\$
Subvention moyenne	66 662 \$

À titre indicatif, voici également les sommes que reçoivent certains regroupements nationaux financés par d'autres ministères pour leur volet de représentation de leurs membres. À noter qu'une organisation peut s'inscrire dans plusieurs rôles selon sa mission.

Tableau 6: Financement à la mission de regroupements nationaux, 2017-2018 86

Ministères	Organismes	Montant à la mission	Nombre de membres
MSSS	RMJQ	193 784\$	186
MÉES	RGPAQ	280 294\$	77
Immigration	TCRI	306 138\$	30 locaux et17 régionaux
MTESS	FAFMRQ	243 600\$	41
MTESS; Justice	LGBTQ	Outre leur financement à la mission par le MTESS, 6 groupes recevront une somme additionnelle de 348 288 \$87	nd

⁸⁵ FQOCF, document interne basé sur les données du MFA, 17 avril 2019.

⁸⁶ Données issues du site du SACAIS, en ligne: https://www.mtess.gouv.qc.ca/sacais/soutien-financier/action-communautaire/portrait-du-soutien-financier.asp

Regroupement des organismes en défense collective des droits, communiqué, 17 juillet 2019. En ligne : http://www.defensedesdroits.com/rehaussement-du-financement-2019-2020/

Tableau 7 : Financement des regroupements régionaux et nationaux du secteur Famille⁸⁸

Organisme régional de Montréal – financé en tant qu'OCF (1) :

Total Autre organisme national représentant les OCF :	8/9/9/\$
RVP (231 membres) 151 organismes (80 OCF locaux et 3 nationaux) et 80 membres individuels	80 000 \$ 879 797 \$
RPQF (19 membres) regroupe associations, fédérations, réseaux, (4 OCF nationaux)	101 550 \$
Parents-Secours du Québec Inc. membres individuels et corporatifs (pas d'OCF)	120 867 \$
FQOCF (241 membres) 241 OCF (229 locaux et 12 régionaux)	154 940 \$
FamillePointQuébec (78 membres) 21 OCF (19 locaux et 2 nationaux)	115 545 \$
CQRPE (nombre inconnu de membres) Nd	77 355 \$
COFAQ (50 membres) 18 OCF (17 locaux et 1 national)	149 540 \$
AHGCQ (236 membres) 154 OCF locaux	80 000 \$
Organismes nationaux (8) :	
ROCFM	61 640 9

⁸⁸ FQOCF, document interne, données obtenues en date du 27 janvier 2019 par la consultation des sites web des organisations (RVP 31 mars 2018)

ANNEXE 4 - Financement des regroupements régionaux

Tableau 8 : Seuils planchers pour les regroupements régionaux d'organismes⁸⁹

Région	Année de mise à	Seuils planchers pour
region	jour du cadre	les regroupements régionaux
Bas-Saint-Laurent	2017	212 622 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2017	324 200 \$
Nord-du-Québec	2016	260 000 \$
Chaudière-Appalaches	2016	203 817 \$
<u>Lanaudière</u>	2016	235 000 \$

En comparaison, le seul regroupement régional Famille financé, le ROCFM, reçoit annuellement 61 640 \$, un montant bien en deçà de ses équivalents du secteur de la santé et des services sociaux.

⁸⁹ Cadre de référence, Application du PSOC, Agence de SSS du Bas-Saint-Laurent, 2017, Cadre de référence pour l'application du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, CIUSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2017, Cadre de référence balisant les relations entre le Centre régional de SSS de la Baie-James et les organismes communautaires ouvrant dans le domaine de la SSS, centre régional de SSS de la Baie-James 2016, Cadre de référence pour l'application du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) en Chaudière-Appalaches, CISSS de Chaudière-Appalaches, 2016, Cadre de financement lanaudois du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) – Balises pour le financement dédié à la mission globale des OCF, CISSS de Lanaudière, 2016, *op. cit*.

ANNEXE 5 - Méthodologie d'établissement d'un seuil plancher de 200 000 \$ pour la mission des OCF locaux

Pour établir un seuil plancher de financement pour les OCF, la FQOCF s'est appuyée sur la méthodologie présentée par le milieu communautaire au *Groupe de travail MSSS-Milieu communautaire* lors de la démarche de réflexion et de recherche de solutions sur le financement du PSOC en 2013. Cette démarche a depuis été adoptée dans l'ensemble des Cadres de références régionaux déployés au Québec.

Afin de comparer le financement des organismes « milieux de vie » Famille et ceux financés en santé et services sociaux, la FQOCF s'appuie sur les cadres de financement régionaux mis en place par les Agences de santé et de services sociaux (aujourd'hui repris par les CISSS et les CIUSSS) dans le cadre du PSOC.

Dès 2004, le MSSS a en effet exigé que les Agences adoptent des cadres de financement régionaux, lesquels sont très détaillés. De plus, depuis 2016, suite à la restructuration du réseau de la santé, de nombreux centres intégrés ont mis à jour leur cadre de financement, ce qui permet d'avoir un portrait à jour des niveaux de financement reçu par organismes de type « milieux de vie » dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Un des éléments marquants de ces cadres régionaux est le fait qu'ils établissent des montants de base plancher pour chaque type d'organismes prévus dans le Cadre de financement national. Ils permettent d'obtenir une idée plus précise des montants de base obtenus par les organismes de milieux de vie, tels que les centres de femmes, les maisons de jeunes, les centres pour aînés, les organismes en santé mentale, les organismes de justice alternative, etc., et ce par région.⁹⁰

L'objectif de la FQOCF est d'identifier le seuil plancher assurant la capacité des OCF à livrer une offre commune de services et de ressources de base à travers le Québec.

L'offre de services des OCF est étroitement liée à leur main-d'œuvre. La présence d'une équipe d'employés qualifiés est en effet une des clés pour évaluer les capacités d'un OCF. Une part importante des pratiques d'interventions des OCF est d'ordre relationnel, tandis que l'organisation d'activités requiert principalement des ressources logistiques. En outre, la position des OCF comme ressource-pivot dans la communauté fait en sorte que la connaissance par son personnel des réseaux et des services institutionnels est cruciale à l'atteinte de la mission de l'organisme.

La FQOCF s'est appuyée sur les coûts de main-d'œuvre d'une équipe de trois personnes rémunérées selon le salaire moyen au Québec en 2018 pour établir le budget nécessaire à l'accomplissement de la mission des OCF, sachant qu'une grande partie de ce coût se traduit directement en offre de services aux parents. Il est important de noter que moins de 10 % des OCF ont 4 employés et moins. Une équipe de 3 personnes constitue donc un seuil minimal.

L'addition de cette masse salariale des frais généraux et des frais liés à la vie associative correspond à un montant de 255 491,37 \$. La FQOCF propose que 80 % de ce budget soit financé par le MFA, tel que pratiqué par le MSSS. Le seuil plancher de financement des OCF dans ces circonstances équivaut à un peu moins de 205 000 \$.

⁹⁰ Programme de soutien aux organismes communautaires 2015-2016 (PSOC), MSSS, Annexe 2, p. 31, en ligne : http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-823-02W.pdf.

Tableau 9 : Base budgétaire opérationnelle pour un organisme « Milieu de vie et de soutien » 91

				Proposition
Frais liés à la masse salariale	70 %	178 843,96	\$	
Frais généraux	25 %	63 872,84	\$	
Frais liés à la vie associative/concertation et aux activités liées à la mission	5 %	12 774,57	\$	
To	255 491,37	7 \$		
Contribution attendue du ministère de la F		Total (80 %)	204 393,10 \$	

Afin d'assurer que cette proposition corresponde à la réalité des OCF, la FQOCF a également procédé à un exercice de concertation auprès de ses membres. Lors de son assemblée générale annuelle de mai 2019, les membres de la FQOCF ont appuyé cette revendication, souhaitant une hausse du financement pour tous les OCF reconnus, avec pour cible un financement annuel de 200 000 \$92.

Méthodologie pour établir le seuil plancher de 200 000 \$ par OCF

Dans le cadre de référence en matière d'action communautaire, « le seuil plancher correspond au soutien suffisant pour favoriser la continuité dans la réalisation des activités qui découlent de la mission globale d'un organisme d'action communautaire, incluant les activités reliées à sa vie associative et à la vie démocratique » ⁹³. Les propositions de seuils planchers ont été construites en utilisant la méthodologie suivante :

Recours à la méthodologie présentée par le milieu communautaire au Groupe de travail MSSS-Milieu communautaire lors de la démarche de réflexion et de recherche de solutions sur le financement du PSOC en 2013 et depuis adoptée dans l'ensemble des Cadres de références régionaux déployés par les Centres intégrés de santé et de services sociaux du Québec.

Recours à la classification « organismes de soutien aux milieux de vie » tel que défini par le Cadre de référence national⁹⁴. Ceux-ci accomplissent différents types d'activités qui peuvent tout aussi bien viser l'accueil, l'écoute, l'éducation et la sensibilisation que l'aide, l'entraide ou le dépannage. Ils ajustent leurs actions en fonction des besoins exprimés par la population ou les groupes cibles qui les fréquentent. Ils se distinguent des autres organismes de soutien social par le fait qu'ils constituent avant tout des lieux d'appartenance auxquels les familles, les parents ou leurs enfants s'adressent dans diverses circonstances.

Recours à la modulation en fonction des phases de développement tel que recommandé par le Cadre de référence national⁹⁵.

⁹¹ Le Cadre de référence, *op. cit.*, p. 25 indique : « le seuil plancher correspond au soutien suffisant pour favoriser la continuité dans la réalisation des activités qui découlent de la mission globale d'un organisme d'action communautaire, incluant les activités reliées à sa vie associative et à la vie démocratique ».

⁹² FQOCF, Résolution de l'Assemblée générale annuelle de mai 2019.

⁹³ *Ibid.*, p. 25.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 12.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 27.

Recours aux coûts admissibles prévus dans la Politique d'action communautaire et son Cadre de référence :

- les frais généraux : local, matériel de bureau, infrastructure technologique, etc.;
- les frais salariaux associés à la base de fonctionnement et aux services alternatifs de l'organisme;
- les frais rattachés aux volets de la mission sociale des organismes d'action communautaire autonome que sont l'éducation à l'exercice des droits et la défense collective des droits, la vie associative et les activités de concertation et de représentation, le soutien et l'encadrement de l'action bénévole.

Calcul de la masse salariale pour une année en fonction :

- d'un horaire de travail de 37,5 heures par semaine, 52 semaines par année;
- du salaire moyen au Québec en 2018 : 25,42 \$96;
- du taux des charges sociales en 2019 (incluant les vacances): 16,266 %⁹⁷;
- intégrant un taux de cotisation de l'employeur au régime de retraite de 4 %.

Tableau 10: Application de la méthodologie

Calcul du salaire par employé	
Calcul du salaire : 1 employé, 37,5h/s, 52 s/a, taux horaire 25,42 \$	49 569 \$
Application de la charge sociale (20,266 %)	10 045,65 \$
Total	59 614,65 \$

Modulation en fonction de 4 phases de développement	
3 employés (niveau de base, à l'implantation)	178 843,96 \$
4 employés (phase de développement)	238 458,61 \$
5 employés (phase de consolidation)	298 074,27 \$
6 employés (phase de maturité)	357 687,92 \$

^{*} Ces seuils de financement sont offerts à titre indicatif. Selon un sondage de la FQOCF, 70 % des OCF ont entre 4 et 9 employés, moins de 10 % d'entre eux ont moins de 4 employés.

Établissement de la base budgétaire opérationnelle pour un organisme Milieu de vie et de soutien dans la communauté									
		Base minimale Implantation	Dévelonnement Consolidation						
Frais liés à la masse salariale: 37,5h semaine, 52 semaines	70 %	178 843,96 \$	238 458,61 \$	298 074,27 \$	357 687,92 \$				
Frais généraux	25 %	63 872,84 \$	85 163,79 \$	106 455,10 \$	127 745,69 \$				
Frais liés à la vie associative, à la concertation et aux activités	5 %	12 774,57 \$	17 032,76 \$	21 291,02 \$	25 549,14 \$				
	Total	255 491,37 \$	340 655,16 \$	425 820,39 \$	510 982,74 \$				

Contribution	80 %	204 393,10 \$	272 524,13 \$	340 656,31 \$	408 786,18 \$
attendue du MFA	du total	204 393,10 3	272 324,13 3	340 030,31 3	400 700,10 \$

⁹⁶ Institut de la statistique du Québec, Rémunération hebdomadaire et horaire des employés, régions administratives et ensemble du Québec 2014-2018, en ligne : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/comp interreg/tableaux/tra remuneration.htm

⁹⁷ Emploi-Québec, Les charges sociales imputées à l'employeur pour l'année 2019, en ligne : https://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/02_Generalites/02_2_Charges_sociales_imputees_yeur/2_2_charges_sociales_employeur.pdf

ANNEXE 6 - Évolution du soutien financier des OCF 2004-2018

Tableau 11 : Évolution du soutien financier des OCF 2004-2018

Ministère de la Famille	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Soutien à la mission	15 898 551	13 993 043	14 192 706	14 175 463	16 070 543	16 359 851	16 331 724	17 363 543	19 392 821	19 392 821	19 200 346	18 562 216	37 686 594	19 606 697
Halte-Garderie			2 951 500	2 940 500	2 909 500	2 844 374	3 136 209	3 547 478	3 801 810	3 815 751	3 816 913	3 831 433	5 992 711	4 007 680
Travail-Famille (service de garde estival)					594 149	139 078	255 147		60 764	96 328	163 824		161 156	215 975
Engagement auprès des pères									194 037	502 299	596 250			
Surveillance d'élèves handicapés									471 000	668 400	695 500	650 500		
Ministère de la Santé et des Services sociaux														
PSOC	335 719 280	352 566 960	370 052 777	391 803 728	423 960 336	430 756 779	444 316 366	460 490 965		511 097 087	504 992 466	512 770 513	525 092 117	566 762 017
Autres soutiens aux organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux			16 043 847	3 760 928			5 935 870	13 912 777	16 817 609	22 656 777	9 601 944			

ANNEXE 7 – Lettre des regroupements nationaux du secteur Famille

Montréal, 13 novembre 2019

Monsieur Mathieu Lacombe Ministre de la Famille **Ministère de la Famille** 425, rue Jacques-Parizeau 4e étage Québec (Québec) G1R 4Z1

Objet : Soutien financier des regroupements nationaux du secteur Famille

Monsieur le Ministre,

La famille québécoise est en pleine mutation. Les valeurs changent. La volonté des parents de s'investir n'est plus à démontrer. Le vieillissement de la population fait en sorte que plus de la moitié des familles doivent jouer un rôle de proche aidant. Malgré tous ces changements, elle demeure le cœur et l'âme de la société québécoise.

La famille constitue l'acteur économique et social le plus important de notre société, que ce soit en matière d'éducation, de santé, d'entraide, de loisir ou de culture. Elle agit comme principal relayeur pour un grand nombre de services publics adressés aux citoyens. De plus, elle est le plus important acteur économique, puisque 60 % du PIB dépend de leurs dépenses au quotidien (Les Affaires, 20 avril 2019).

Dans ce contexte, toutes les familles québécoises ont besoin d'être soutenues et valorisées (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Convention relative aux droits de l'enfant, art. 18.2). C'est pourquoi les acteurs et organisations qui accompagnent les familles doivent augmenter leur capacité d'agir auprès d'elles.

Nous estimons représenter des partenaires incontournables pour le ministère de la Famille dans la réalisation de sa mission gouvernementale auprès des enfants et des parents du Québec. Par conséquent, nous croyons qu'il est essentiel que l'importance de soutenir adéquatement les regroupements nationaux du secteur Famille soit reconnue.

Au cours de la dernière décennie, nos organisations et nos membres ont pris part et ont bénéficié de l'appui d'Avenir d'enfants. Cette initiative a contribué à démontrer que l'amélioration de la capacité d'agir dans les communautés passe, entre autres, par un soutien financier conséquent. Le déploiement des activités de nos quatre réseaux et leurs impacts en témoignent largement. Le développement d'initiatives porteuses, d'expertises et de contenus dynamise le secteur Famille et ce, au profit de toutes les familles du Québec, particulièrement celles qui sont moins rejointes actuellement par les services sociaux et de santé.

Avec la fin d'Avenir d'enfants, nos organisations sont confrontées à un véritable défi au niveau de notre financement. Nos quatre organismes ont obtenu l'appui financier de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) pour mettre sur pied des projets innovateurs et structurants pour les pères, les mères et les enfants, ou encore pour maintenir et bonifier des services que nous offrons à nos membres et aux familles de l'ensemble des régions du Québec.

Ce soutien de plus de 4 M\$ pour les 5 prochaines années de la FLAC témoigne de la reconnaissance de notre pertinence et de notre capacité d'être d'excellents partenaires à l'échelle nationale. Ces nouvelles ententes nécessitent toutefois que nos organisations y investissent un montant équivalent. Si tel n'est pas le cas, ce seraient plus de 300 de nos membres et acteurs œuvrant auprès des familles québécoises qui pourraient perdre ce financement.

Par nos actions nationales, nous soutenons maintenant, et plus activement que jamais, les organismes sur le terrain par la formation, la diffusion de savoirs, de matériel, de contenu et d'outils d'accompagnement qui améliorent leur travail direct auprès des familles. De plus, nous participons à la création d'emplois ainsi qu'au développement de compétences singulières et souvent uniques au plan provincial. Cela contribue à stimuler les milieux et à créer un effet d'entraînement auprès de nos nombreux partenaires publics et privés intersectoriels.

À ce titre, nous sommes aussi des partenaires incontournables pour le développement de politiques publiques finement adaptées aux réalités des familles d'aujourd'hui. Dans certains cas, l'expertise que nous avons développée au Québec est reconnue à l'étranger (Alliance internationale Action for Families and Youth, Fondation Apprentis d'Auteuil, etc.)

Le rôle essentiel du ministère de la Famille

Pour maintenir notre niveau d'expertise et d'activités, nos organisations nationales ont besoin d'un financement conséquent qui permette :

- De disposer et de maintenir, à travers le temps, une infrastructure capable de répondre aux exigences d'une mission en évolution;
- De maintenir la stabilité d'une équipe de base, en dépit des variations du financement par projets ou programmes non-récurrents;
- D'augmenter notre capacité d'agir auprès des groupes qui interviennent directement auprès des familles (formation, soutien et accompagnement);
- De jouer pleinement notre rôle en recherche et développement dans le domaine de la famille, particulièrement nos expertises issues de champs d'intervention particuliers et reconnues de façon probante par les milieux de la recherche;
- De contribuer au renouvellement des pratiques sociales et à l'évolution des mentalités dans la société québécoise.

Par ailleurs, nous aimerions que le ministère de la Famille mette sur pied une instance de consultation afin de discuter de nos réalités en tant qu'organismes nationaux Famille, de nos besoins financiers et des conditions nécessaires pour la mise en place d'un réel partenariat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Sandrine Tarjon, Association des haltes-garderies communautaires du Québec

Marie-Eve Brunet Kitchen, Fédération québécoise des organismes communautaires Famille

Raymond Villeneuve, Regroupement pour la valorisation de la paternité

Marie Rhéaume, Réseau pour un Québec Famille